



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.12
28 septembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DOUZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le vendredi 27 septembre 1985, à 10 heures

Président : M. de PINIES (Espagne)

Puis : M. AL-KAWARI (Qatar)
(Vice-Président)

Allocution de Sa Majesté le roi Hussein ibn Talal du Royaume hachémite de Jordanie

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [122]

Débat général [9] (suite)

Allocution de Son Excellence le général Wojciech Jaruzelski, premier ministre de la République populaire de Pologne

Déclarations de :

M. Fischer (République démocratique allemande)

M. Rabetafika (Madagascar)

M. Dost (Afghanistan)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

ALLOCUTION DE SA MAJESTE LE ROI HUSSEIN IBN TALAL DU ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de Sa Majesté le roi Hussein ibn Talal du Royaume hachémite de Jordanie.

Sa Majesté le roi Hussein ibn Talal du Royaume hachémite de Jordanie est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à Sa Majesté le roi Hussein ibn Talal du Royaume hachémite de Jordanie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le roi HUSSEIN (interprétation de l'arabe) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre part à la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies. Créée en tant qu'organisation internationale souveraine, ses buts ont été définis dans les tout premiers mots de la Charte, à savoir :

"Préserver les générations futures du fléau de la guerre ... et favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande..."

Je suis particulièrement heureux de commencer mes observations par des voeux adressés à cette Organisation mondiale, aux Etats qui ont participé à sa création et à toutes les grandes personnalités qui ont contribué à l'élaboration de ses nobles principes. De même, je tiens à saluer ici tous ceux qui ont contribué, dans l'honneur et la sincérité, à la croissance de cette grande institution, de même qu'à ceux qui ont servi ses buts et ses principes. Il convient de rendre hommage tout spécialement aux secrétaires généraux successifs des Nations Unies. En particulier, je suis heureux de faire part, en mon nom propre et au nom de mon pays, de mes plus chaleureuses salutations et de mes voeux les plus sincères à M. Javier Pérez de Cuéllar.

Je suis heureux également d'adresser mes félicitations les plus sincères à M. Jaime de Piniés à l'occasion de son accession à la présidence de la quarantième session des Nations Unies. Je suis convaincu qu'il conduira les travaux de cette Assemblée avec compétence et je lui souhaite plein succès dans sa tâche. Je voudrais également remercier M. Paul John Lusaka pour les louables efforts qu'il a déployés en tant que président de la session précédente de l'Assemblée générale.

Le roi Hussein

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus, en mon nom et au nom du Gouvernement et du peuple du Royaume hachémite de Jordanie, nos sentiments de profondes condoléances et de sympathie au Gouvernement et au peuple du Mexique devant la tragédie qui les a frappés à la suite du récent tremblement de terre. Je prie pour qu'ils surmontent cette tragédie avec persévérance, courage et foi.

Au cours des quarante dernières années, le monde a connu inévitablement un grand nombre de développements et de changements, caractérisés par une diversité sans précédent. Chaque progrès social ou scientifique a entraîné dans son sillage une nouvelle réalité chargée d'ironies frappantes. De grandes aspirations, engendrées par telle ou telle évolution, se sont très vite heurtées à des appréhensions et des effets négatifs découlant de cette évolution elle-même.

Au cours de la même période, le monde a été poussé dans l'ère nucléaire, comportant à la fois ses mécanismes destructifs et ses centrales productrices d'énergie. L'humanité a d'une part bénéficié des fruits des énormes progrès de la science et de la technique, mais pour par ailleurs vivre dans une terreur constante des armements mortels qui ont vu le jour grâce à ces mêmes progrès. De même, la révolution des communications a rapproché spectaculairement les Etats et les nations mais a aussi permis au terrorisme international de prospérer. Les nations du monde sont devenues plus conscientes de leurs préoccupations communes, mais en même temps il leur a bien fallu faire face à la réalité d'un monde divisé entre un Nord vivant pour sa plus grande part dans l'aisance et animé de l'esprit d'entreprise et un Sud en grande partie appauvri et tributaire.

L'accroissement du nombre des Etats indépendants recherchant à s'amalgamer au sein d'organisations régionales s'est accompagné d'une tendance au séparatisme selon des critères raciaux ou confessionnels. Le "chant du cygne" du colonialisme a été assorti de tentatives, sous différentes formes, d'exercer le contrôle sur des Etats plus petits et moins nantis et l'Afrique du Sud continue d'appliquer sa politique d'apartheid. Alors que le monde se sent relativement soulagé chaque fois qu'il constate qu'une quelconque forme de détente entre les superpuissances a été réalisée, il continue de se heurter à des guerres locales dans lesquelles les grandes puissances participent par le biais de leurs mandataires. Les Etats dépensent sans compter pour des armements, mais lésinent à apporter des

Le roi Hussein

contributions qui pourraient sauver des millions d'êtres humains de la famine, de la sécheresse et de la maladie. L'industrie ne se développe que pour susciter l'anxiété quant à l'environnement. Les richesses matérielles augmentent au détriment des valeurs spirituelles. Les frontières de notre monde s'étendent à l'espace extra-atmosphérique, mais nous éprouvons des doutes persistants quant à l'avenir de notre planète.

Le roi Hussein

Ces faits et d'autres développements se sont, bien entendu, reflétés sur les Nations Unies elles-mêmes, puisque ce processus a influencé et façonné l'attitude de chaque Etat ou groupe d'Etats envers l'Organisation et a défini la méthode de leur interaction avec elle. En dépit des disparités d'attitudes, toutefois, tous les Etats se sont attachés aux Nations Unies parce que l'humanité, sous la menace des tensions et de l'instabilité existantes, avait besoin de l'ultime recours qu'elles représentent.

Mais les Nations Unies ont-elles accompli ce rôle? En évaluant leur travail, de manière positive ou négative, nous parlons véritablement de nous-mêmes puisque les Nations Unies ne sont pas une entité distincte mais nous représentent tous, collectivement.

Au cours de ses quarante années d'existence, l'Organisation des Nations Unies a atteint des résultats spectaculaires soit par le biais de ses institutions spécialisées, qui ont rendu des services inappréciables à la communauté internationale dans son ensemble, soit par son Assemblée générale et ses organes. Chaque fois qu'un conflit armé s'est déclenché, elle a été disposée à servir de médiateur entre les parties en guerre ou à les séparer. Lorsque des millions de personnes innocentes sont devenues des réfugiés, elle s'est trouvée là pour apporter son assistance. Dans un monde dominé par les diktats de la puissance militaire, les Nations Unies sont restées la conscience de la paix et un rayon d'espoir au milieu des sombres forces du mal.

Par contre, comme chacun le sait, l'Organisation des Nations Unies ne s'est pas montrée à la hauteur de toutes nos espérances. A titre d'exemple, ses tentatives pour formuler un nouvel ordre mondial fondé sur la coopération, l'équité, le respect des droits de l'homme et l'autodétermination n'ont pas été entièrement couronnées de succès. Elle n'est pas parvenue non plus à résoudre certaines questions vitales ayant trait à la paix et la sécurité internationales. Pourquoi, sommes-nous en droit de demander, les Nations Unies, considérées par tous comme un dernier recours, ont-elles échoué dans de telles entreprises?

Les principes de l'Organisation des Nations Unies et son autorité sont étroitement liés au respect de ses résolutions et de leur application. Si ce lien était rompu, l'écart entre les principes et l'autorité se creuserait et conduirait à de plus grandes tensions entre les Etats Membres. Dans le monde d'aujourd'hui,

Le roi Hussein

où les murs abritant la famille humaine ont été poussés à leur limite par les armes meurtrières qu'ils renferment, il existe une crainte constante que ces tensions arrivent à mettre le feu à ces coins chauds du monde, provoquant ainsi la destruction de la maison tout entière.

Cette vérité semblerait nous ramener au début du siècle, quand la loi du plus fort a déclenché la première guerre mondiale. Fondée pour empêcher qu'une nouvelle guerre se produise, la Société des Nations s'est pourtant révélée incapable de prévenir la seconde guerre mondiale, des cendres de laquelle est née l'Organisation présente. Chacun espérait qu'elle réussirait là où son prédécesseur avait échoué et mettrait le monde à l'abri d'une troisième guerre mondiale.

Un regard pénétrant sur les différends qui font rage sur notre planète, où se déroule une course aux armements, ne peut que susciter un frisson de terreur dans nos âmes, un frisson qui durera aussi longtemps que la force des armes aura une emprise sur la destinée des nations et que les relations dans le cadre des Nations Unies ne représenteront rien d'autre qu'une réflexion sur les inéquités actuelles entre les forts et les faibles, les riches et les pauvres, les grands et les petits. Si, Dieu nous en garde, les Nations Unies s'effondraient et si une nouvelle guerre mondiale devait éclater, elle ne laisserait dans son sillage qu'un cimetière massif de nations.

De ce point de vue, il est de la responsabilité commune de toutes les nations de se pencher sur les points chauds d'Asie, d'Europe, d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient, dans le but de préserver l'humanité, sa culture et ses réalisations. Qui serait mieux qualifié que les Nations Unies - qui représentent l'espoir de l'homme de vivre à l'abri de la menace et du fléau de la guerre - pour assumer cette responsabilité imposante?

J'espère que l'Assemblée ne m'en voudra pas de limiter le reste de mes observations au Moyen-Orient. Je le fais parce que le Royaume hachémite de Jordanie se trouve au coeur de cette région troublée et est directement affecté par les événements qui s'y déroulent.

Au Moyen-Orient aujourd'hui, la guerre tragique entre l'Iraq et l'Iran entre dans sa sixième année, bien que la cause initiale de l'affrontement ait pratiquement disparu. Les tentatives internationales ne sont pas parvenues à faire cesser la guerre ni à persuader les dirigeants iraniens d'entendre la voix de la

Le roi Hussein

raison et de répondre à l'appel à la paix persistant et sincère de l'Iraq, ce qui permettrait à ces deux voisins de vivre dans la sécurité et la stabilité.

Mon pays, qui appuie le droit de l'Iraq de se défendre, lance un appel en faveur d'un règlement pacifique du conflit, et prie instamment les dirigeants iraniens de répondre à ces appels à la paix et d'entamer des négociations avec son frère iraquien pour faire cesser cette tragédie.

L'autre point chaud du Moyen-Orient est le conflit arabo-israélien, soit le problème palestinien. C'est la quatrième fois que je prends la parole dans cette auguste enceinte sur cette question. Lorsque j'ai parlé ici pour la première fois en 1960, je me suis efforcé d'attirer l'attention des membres sur les dangers inhérents à l'indifférence continue de la communauté internationale devant le droit légitime des Palestiniens de vivre dans la dignité humaine. Sept ans plus tard, dans le sillage de la guerre de 1967, j'avais fait une mise en garde en disant que la paix ne pourrait être réalisée au Moyen-Orient si elle ne s'accompagnait pas de la justice. En 1979, j'ai dénoncé la position de ceux qui continuent à refuser de reconnaître les Palestiniens en tant que peuple, comme tous les autres peuples, un peuple qui a vécu de façon continue dans un territoire bien défini, à savoir la Palestine, pendant plusieurs siècles. Aujourd'hui, un quart de siècle après ma première déclaration, le déni des droits palestiniens à l'autodétermination, à la dignité humaine, à la justice et à la liberté dans leur patrie ancestrale continue de constituer le cœur du problème palestinien et l'essence du différend au Moyen-Orient. Les Etats arabes et le peuple palestinien se tournent vers les Nations Unies pour que ces dernières assument les responsabilités que leur confère la Charte et fassent appliquer les résolutions pertinentes à ce problème.

En ayant recours aux Nations Unies, nous sommes inspirés par deux considérations. Premièrement, c'est aux Nations Unies que la question palestinienne a été créée, par le biais du plan de partage de la Palestine. Deuxièmement, depuis le début, la question palestinienne est inséparable des Nations Unies puisque chacune était influencée par les attitudes internationales prévalant à l'époque. Elles étaient toutes deux affectées par les sphères changeantes d'influence et la rivalité des grandes puissances, ainsi que par les legs du colonialisme et l'apparition de mouvements nationaux dans les pays en développement.

Le roi Hussein

Aucune des questions dont ont été saisies les Nations Unies n'a autant capté l'attention mondiale que la question palestinienne.

Aucune n'a autant exigé des Nations Unies ni lancé autant de défis à sa capacité de se montrer à la hauteur de ses objectifs.

Aucune autre question n'a donné lieu à autant de résolutions.

Le fait est que les Nations Unies et la question palestinienne sont soeurs jumelles nées de la guerre, qui ont vu le jour, grandi et souffert ensemble.

Personne ne devrait supposer que nous sommes heureux de ce destin commun. Au contraire, nous espérons qu'un règlement juste et durable du problème palestinien et des questions connexes permettra d'y mettre un terme. Ceci devrait être fait conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Organisation, notamment quatre résolutions de l'Assemblée générale qui constituent l'assise équilibrée de tout règlement juste et pacifique. Il s'agit des résolutions 181 (III) de 1947, qui stipule le partage de la Palestine; 194 (IV) de 1948 qui a trait à la question des réfugiés palestiniens; 242 (1967) du Conseil de sécurité de 1967, qui demande à Israël de se retirer des territoires occupés et qui réaffirme le droit de chaque Etat de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et la résolution 338 (1973) qui demande des négociations entre les parties en conflit sous les auspices appropriés.

Cette succession de résolutions et d'autres similaires, portant sur une question spécifique sur une période de 40 ans, qui a coïncidé avec les cinq guerres liées à ce problème, met en relief les complications créées par certains Etats membres qui ne se conforment pas aux principes des Nations Unies. Le problème est donc demeuré une menace sérieuse à la stabilité régionale et mondiale et à la sécurité.

En toute honnêteté, la Jordanie, en tant que membre de la Communauté des Etats arabes et des Nations Unies et qui lutte avec ardeur pour préserver la confiance placée en cette organisation, a grandement souffert de l'échec de l'application des résolutions pertinentes ayant trait à la question palestinienne.

Mes observations ne visent pas à dénigrer ou à réduire le rôle des Nations Unies, mais plutôt à exiger des efforts et une volonté accrues pour réaliser leurs objectifs. Comme le président Eisenhower le faisait remarquer en 1956, peu de temps après la guerre de Suez :

Le roi Hussein

"Nous nous approchons d'un moment décisif où nous devons reconnaître soit que les Nations Unies ne sont pas en mesure de restaurer la paix dans cette région, soit qu'elles doivent renouveler avec une vigueur accrue leurs efforts pour susciter le retrait d'Israël ... Si [les Nations Unies] ne font rien, si elles acceptent la non-application de ces résolutions répétées qui demandent le retrait des forces d'invasion, elles auront admis l'échec. Cet échec sera un coup porté à l'autorité et à l'influence des Nations Unies dans le monde et aux espoirs que l'humanité a placés en elles comme le moyen permettant d'instaurer la paix avec équité."

Les Nations Unies sont prises aujourd'hui dans un dilemme. A mon avis, la position future de cette organisation se décidera sur la base de ses succès ou de ses échecs dans l'instauration de la paix dans le monde, notamment au Moyen-Orient.

De même que la question palestinienne et les Nations Unies ont eu une histoire commune au cours de ces 40 dernières années, de même le peuple palestinien et le peuple jordanien ont été très étroitement liés pendant plusieurs siècles, au travers de leur histoire et de leur destinée.

Depuis les débuts de la question palestinienne à la fin de la première guerre mondiale, la Jordanie y a été étroitement mêlée. Elle a été profondément affectée par ses vicissitudes et a agi de concert avec le peuple palestinien. En 1947, le problème palestinien s'est internationalisé et les Nations Unies ont alors pris la responsabilité d'en assumer la charge. Depuis lors, la Jordanie, du fait de ses liens privilégiés avec le peuple palestinien, a coopéré avec les Nations Unies et agi de concert avec ses frères musulmans et arabes dans l'espoir de parvenir à une solution. Durant ces 40 dernières années, mon pays s'est engagé à soutenir les efforts des Nations Unies, dans la mesure où ils tendaient vers l'instauration d'une paix juste comme le stipulait la Charte.

A l'issue de la guerre de 1967, j'ai personnellement participé à l'élaboration de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Il était clair pour nous alors que seul le retrait d'Israël pouvait garantir une paix juste et durable. Cette conviction s'est trouvée renforcée suite à nos contacts avec plusieurs des Etats concernés, y compris les Etats-Unis d'Amérique. Elle le fut plus encore par le fait que le principe du retrait était indivisible et que l'aggression ne devait pas être récompensée. L'échec de nos efforts et de nos tentatives en vue de faire accepter par Israël le principe du retrait en retour de la paix a été à l'origine

Le roi Hussein

de la guerre de 1973, au moment où le Conseil de sécurité adoptait la résolution 338 (1973) qui demandait un cessez-le-feu et l'application de la résolution 242 (1967). Encore une fois, nous avons appuyé la résolution et, à cette fin, avons participé à la Conférence de Genève.

Par la suite, les Nations Unies ont reconnu l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que représentant légitime du peuple palestinien, permettant à celui-ci de participer au processus de paix. En tant que principal intéressé au conflit, le peuple palestinien devrait être un des participants actifs du processus de paix.

Le roi Hussein

Sa Majesté le roi Hassan II du Maroc a présidé le Comité au cours de sa visite au siège des Nations Unies à Washington, alors que je conduisais les visites dans quatre autres capitales qui avaient manifesté, avec divers cercles internationaux, leur satisfaction devant la démarche arabe. Le processus de paix est pourtant resté stagnant.

Nous fondant sur un certain nombre de considérations réalistes, il est devenu évident pour nous que les efforts de paix appelaient une nouvelle approche qui permettrait à l'OLP de participer au processus de paix. Compte tenu de ces considérations, nous avons eu des consultations avec l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, qui ont abouti, le 11 février de cette année, à un accord régissant une action politique commune du Gouvernement jordanien et de l'Organisation de libération de la Palestine. L'accord devait servir d'instrument au plan de paix arabe et à certains efforts communs arabes qui y sont liés. Cet accord demande l'application des résolutions des Nations Unies relatives à la question de Palestine par le biais d'une conférence internationale à laquelle participeraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que toutes les parties au conflit.

Après la conclusion de l'accord, la Jordanie et l'Organisation de libération de la Palestine ont établi des contacts avec un certain nombre de capitales des grandes puissances afin d'intensifier le processus de paix. En raison des relations particulières entre les Etats-Unis et Israël - partie qui, jusqu'ici, a placé des obstacles sur la voie de la paix - la Jordanie a fait des démarches intensives à Washington dans l'espoir que les Etats-Unis endosseraient leurs responsabilités en tant que superpuissance ayant un enjeu dans la paix du monde, une tradition bien établie dans le domaine des droits de l'homme et une histoire qui témoigne d'un amour de la liberté et de la défense du droit des peuples à l'autodétermination. On espérait que les Etats-Unis tendraient la main à de nombreux autres pays qui appuyaient cette initiative et qu'ils feraient peser leur influence qui, s'ajoutant à celle de ces pays, permettrait de mobiliser la volonté de la communauté internationale afin de parvenir à la stabilité, à la paix et à la prospérité et de servir ainsi les intérêts de toutes les nations dans la région et au-delà.

Le roi Hussein

Nous sommes disposés à négocier, sous des auspices appropriés, avec le Gouvernement d'Israël, rapidement et directement, dans le cadre des principes fondamentaux des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ces négociations doivent aboutir à l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil et résoudre tous les aspects du problème palestinien.

Selon la Jordanie, il conviendrait que ces négociations se déroulent sous les auspices d'une conférence internationale accueillie par le Secrétaire général des Nations Unies, à laquelle seraient convoqués les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties au conflit dans le but d'établir une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Mon pays est persuadé que la question de Palestine et la crise du Moyen-Orient relèvent directement tant de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies que de celle des pays qui ont un intérêt particulier dans le conflit. Il estime donc que toutes les consultations sur la situation au Moyen-Orient entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sont nécessaires et positives. C'est donc avec beaucoup d'espoir que nous attendons la prochaine rencontre des deux dirigeants, Ronald Reagan et Michaël Gorbatchev, et que nous formons des vœux pour le plein succès de leur entrevue.

La foi que placent les Arabes dans la paix n'a d'égale que leur foi dans le droit. La paix est l'une des croyances les plus sacrées. C'est notre forme de salutation dans la prière, de même que celle des hôtes du ciel, comme le dit le saint Coran. Pour nous, la paix est un attribut divin et est liée au droit, puisque la paix et le droit ont tous deux un point de référence commun. C'est dans cet esprit que, depuis 1967, les Arabes ont tenté, mais sans succès, de se rapprocher de la paix alors qu'Israël, en raison de sa victoire, a laissé sa tendance à l'expansion l'emporter sur son désir de paix. Israël a annoncé l'annexion de la Jérusalem arabe et des hauteurs syriennes du Golan, l'expropriation de plus de la moitié du territoire de la rive occidentale et l'implantation de colonies de peuplement à travers tous les territoires occupés. Certains dirigeants du Gouvernement israélien ont affirmé publiquement qu'ils étaient opposés à la renonciation à ces territoires et ont adopté des politiques extrémistes visant à réaliser leurs objectifs agressifs et à contrecarrer les efforts de paix. Si Israël continue de nager à contre-courant et de placer des obstacles sur la voie de la paix ou, s'il parvient à exercer un effet négatif sur

Le roi Hussein

les Etats-Unis ou sur d'autres pays, l'effondrement de tout espoir de réalisation d'un règlement pacifique de la crise du Moyen-Orient en résultera. De même que tout pays qui appuie son attitude négative, Israël devra endosser la responsabilité, tant des occasions perdues que de l'accroissement de l'extrémisme, dont il est facile de prédire les conséquences. L'absence et la répression de la justice ne peuvent que permettre aux extrémistes d'exploiter cet état de choses afin de perpétrer des actes de violence contre des innocents. En conséquence, je déclare devant l'Assemblée que la position inébranlable de la Jordanie est de condamner le terrorisme, indépendamment de sa nature et de sa source. Ce faisant, je réaffirme la résolution prise par les dirigeants arabes à la réunion au Sommet qui s'est tenue à Casablanca le mois dernier. Nous rejetons naturellement toute tentative trompeuse de la part de ceux qui mettent en équation terrorisme, mouvements de libération nationale et droit des peuples à résister à l'occupation.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, le Moyen-Orient est déchiré par une guerre féroce dans le Golfe, qui vient d'entrer dans sa sixième année, ainsi que par la question de Palestine, coeur du conflit arabo-israélien, qui a presque 40 ans maintenant. Les deux conflits ont apporté le chaos dans la région, ont épuisé ses ressources et menacent la paix mondiale. Ces deux problèmes ne seront pas résolus aussi longtemps que la volonté nationale de les contrôler restera fragile ou fera défaut.

Le roi Hussein

La triste situation qui règne au Moyen-Orient contraste de façon frappante avec le potentiel de la région en temps normal. Il est à peine besoin de rappeler que cette région, qui se trouve au carrefour de trois continents, fut le berceau de la civilisation qui a orienté l'humanité sur la voie du progrès, ou qu'elle fut le foyer des grandes religions, des livres sacrés et de prophètes illustres, ou qu'elle fut à l'origine du développement des arts et des sciences, ou que ce fut l'Islam qui a rassemblé les peuples et les pays de la région sous la bannière d'une seule langue, leur conférant ainsi une homogénéité, et qui a apporté un message d'amour et d'inspiration à toute l'humanité.

Il est temps que cette région importante connaisse la paix pour le bien de son propre peuple et du reste du monde. Le moment est venu d'oeuvrer ensemble à un avenir meilleur caractérisé par l'effort, l'action constructive et les résultats positifs.

J'attends avec impatience le jour où les parties au conflit laboureront le sol, récolteront les moissons, planteront des arbres et bénéficieront des fruits de leur travail, dans la confiance et la sécurité. J'attends également avec impatience le moment où tous les enfants d'Abraham pourront se rendre librement et en paix à leurs lieux de culte en Terre sainte, mûs par un esprit d'amitié, d'amour et de foi en Dieu.

On a souvent dit que la Ville sainte de Jérusalem représentait un obstacle insurmontable à la paix. Je vous dis que Jérusalem est plutôt la clef de la paix, la porte par laquelle les chauds rayons de la paix envelopperont tous les peuples de la région. Foyer de religions monothéistes, Jérusalem ne saurait être qu'une force d'unification pour la plus noble des aspirations de l'homme : le désir d'une paix durable.

Un des prophètes du judaïsme, du christianisme et de l'Islam s'est perdu pendant 40 ans dans le désert. J'espère qu'après quarante années d'incertitude dans le désert du fanatisme, de la haine et du conflit, apparaîtront les signes d'un avenir prometteur, où Palestiniens et Juifs pourront vivre en paix sur la terre de la paix, où l'espoir remplacera la crainte, où la confiance remplacera la méfiance, où l'amitié évincera la rancœur et où la compréhension l'emportera.

Une occasion rare et historique s'offre à l'Organisation des Nations Unies d'instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient. Cette occasion ne devrait pas être perdue, comme ce fut fréquemment le cas par le passé. Sans vos efforts et

Le roi Hussein

sans votre appui, je crains que cette promesse de paix ne s'estompe avant d'avoir eu la chance de s'épanouir. Mobilisons nos ressources pour la cause de la paix. Que l'avenir soit notre seule préoccupation. La foi en la paix est la pierre angulaire de l'Organisation des Nations Unies, de même que l'Organisation des Nations Unies est la pierre angulaire de la paix, qui est en soi la base de tout progrès et de toute prospérité.

Notre Organisation des Nations Unies a maintenant 40 ans, un âge qui, dans la vie d'un homme, annonce le début d'une nouvelle phase, caractérisée par un certain degré d'expérience par l'acquisition de la sagesse et de la clairvoyance, un sens plus aigu des responsabilités et par un grand courage moral. Nous souhaitons sincèrement aux Nations Unies d'affermir de façon analogue leur détermination d'assurer une plus grande coopération et de réaffirmer leur attachement aux principes de la Charte pour le bien de l'humanité et de la civilisation et pour la cause de la paix.

Puisse Dieu guider nos pas, bénir nos débats au cours de cette session, et nous aider à reprendre le cours de notre longue marche vers la coopération avec le sens du devoir à accomplir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier Sa Majesté le roi Hussein ibn Talal du Royaume hachémite de Jordanie pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

Sa Majesté le roi Hussein ibn Talal du Royaume hachémite de Jordanie est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 122 DE L'ORDRE DU JOUR

BAREME DES QUOTES PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (Article 19 de la Charte) (A/40/645/Add.3)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de poursuivre le débat général, je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/40/645/Add.3, qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général dans laquelle il m'informe que depuis la publication de sa communication en date du 17 septembre 1985, la Gambie a effectué les paiements nécessaires pour que le montant de sa dette soit inférieur à la limite stipulée par l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

ALLOCATION DE SON EXCELLENCE LE GENERAL WOJCIECH JARUZELSKI, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. Exc. le général Wojciech Jaruzelski, premier ministre de la République populaire de Pologne.

Le général Wojciech Jaruzelski, premier ministre de la République populaire de Pologne, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. Exc. le général Wojciech Jaruzelski, premier ministre de la République populaire de Pologne, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le général JARUZELSKI (Pologne) (parle en polonais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : L'idée des Nations Unies a pris forme dans le fracas d'une lutte à la vie à la mort contre le fascisme. A l'époque, j'étais soldat au front. Je me souviens des grands espoirs que les Polonais plaçaient dans la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons partagé ces espoirs avec les millions d'êtres humains d'autres nations opprimées, menacées d'extinction.

La Charte des Nations Unies a inauguré une organisation internationale universelle qui a fait du maintien de la paix, du progrès et du principe de l'égalité dans la diversité sa pierre angulaire.

L'opinion internationale espère que la quarantième session de l'Assemblée générale, qui marque le début de la cinquième décennie de notre Organisation, écrira un chapitre durable et créateur dans les annales de notre monde moderne.

Veuillez acceptez, Monsieur le Président, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions que vous occupez. Je salue également chaleureusement en votre personne tout le peuple espagnol.

Je salue M. Javier Pérez de Cuéllar avec toute mon estime et mes sentiments de satisfaction personnelle. Il est en effet heureux que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ait à sa tête un diplomate et homme politique d'une telle distinction.

Le général Jaruzelski (Pologne)

Je m'adresse maintenant au représentant du Mexique, pays frappé récemment par une tragédie pour lui dire : nous partageons votre douleur et nous vous prions d'accepter nos condoléances les plus sincères.

Aujourd'hui, à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la vérité dont nous devons porter un témoignage retentissant est l'inspiration antifasciste, antimilitariste et démocratique de notre Organisation, née de la vision commune et, même, de la clairvoyance des dirigeants de la coalition de l'époque.

L'idéal principal de l'Organisation des Nations Unies était et doit demeurer le respect de l'égalité des droits de tous les peuples et de tous les Etats, le respect des obligations contractuelles en vue d'une coopération constructive. Ainsi, quiconque essaierait maintenant de récrire l'histoire et contesterait les décisions indivisibles de Téhéran, de Yalta et de Potsdam, chercherait en réalité à défaire ce qui a été accompli à San Francisco et compromettrait le tissu de la confiance internationale.

La tâche de l'Organisation des Nations Unies est d'oeuvrer à la création d'un monde où la sécurité des nations soit assurée d'aller de pair avec la multiplicité et la diversité des formes sociales, des systèmes politiques et des cultures. Que la paix mondiale ait été préservée pendant près de deux générations, que plusieurs conflits aient été éteints et que leur internationalisation ait été évitée est à porter au crédit, dans une grande mesure, de l'existence et des travaux de notre Organisation.

Le principe de l'acceptation collective du progrès est inhérent à la Charte des Nations Unies. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important. Elle a aidé à désintégrer le colonialisme. Elle a reconnu le racisme sous toutes ses formes comme étant une doctrine criminelle. Elle a apporté une contribution remarquable au développement et à la codification du droit international. Elle a stimulé la coopération dans le domaine économique et dans le domaine de la protection sanitaire, de l'éducation, de la science et de la culture.

Voilà les lettres de créance fondamentales - politiques et morales - qu'elle présente aux peuples du monde.

La Pologne a toujours été partisan résolu du renforcement du système des Nations Unies, de leur autorité et de leur efficacité.

Le général Jaruzelski (Pologne)

Serons-nous la dernière génération qui assurera la continuité de la vie sur Terre?

Ce n'est pas là une question de pure forme. Il y a 40 ans de cela, l'humanité entrainé dans l'ère nucléaire. Aujourd'hui, elle se trouve face à la menace du transfert de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Où aboutira cette voie? Nul ne le sait.

Contrairement à des résolutions contraignantes, contrairement au principe universellement reconnu selon lequel l'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité, peu de jours avant l'ouverture de la présente session, des essais d'armes antisatellites ont commencé contre des cibles situées dans l'espace. Voilà un exemple alarmant de la différence qui existe entre les paroles et les actions, entre les paroles de paix et les actions qui menacent cette paix.

La Pologne, en plusieurs occasions, a déjà proposé à l'Assemblée générale de recourir aux connaissances et à la conscience des chercheurs scientifiques. Le résultat a été qu'à la dix-septième session, en 1962, l'Assemblée générale, sur une initiative polonaise également, a recommandé la préparation d'un rapport sur les conséquences économiques et sociales du désarmement. A la vingt et unième session, en 1966, la Pologne a proposé l'établissement d'un rapport sur les effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires, tandis qu'à la vingt-troisième session, en 1968, elle a proposé l'établissement d'un rapport sur les armes chimiques et bactériologiques et sur les effets de l'utilisation éventuelle de telles armes.

Il serait maintenant souhaitable qu'une étude soit préparée par d'éminents experts de différentes nationalités, sous les auspices du Secrétaire général, sur les différentes conséquences de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Notre intention n'est nullement de simplifier à outrance cette question. La recherche spatiale contribue au progrès de différentes branches du savoir et de la technologie. Les savants polonais, dans la mesure de nos possibilités actuelles, apportent également leur contribution à la recherche dans le cadre de l'Organisation "Intercosmos". Mais notre intention est d'assurer que la recherche spatiale serve uniquement les buts de la paix, qu'elle serve au bien de l'homme.

Le général Jaruzelski (Pologne)

Des conflits armés se poursuivent dans différentes régions du globe. Des gens meurent. Leurs biens sont détruits. Le devoir de la communauté internationale est d'appuyer la recherche d'un règlement pacifique et juste de ces différends dangereux.

Nous vivons un moment fatidique de l'histoire. Ces dernières années, les nations sont devenues de plus en plus anxieuses face à leur avenir et leurs craintes d'anéantissement nucléaire n'ont fait que croître. L'humanité aspire ardemment à un avenir plus brillant; elle veut la compréhension et la coopération pacifique. La Pologne a toujours été partisan fervent d'un retour à la détente en Europe et dans le monde, objectif qui peut encore être atteint. Nous déclarons invariablement que nous sommes disposés à entreprendre une action commune de coopération avec tous les gouvernements, tous les mouvements et toutes les forces sociales qui souhaitent voir le monde devenir un lieu plus sûr pour tous.

Le général Jaruzelski (Pologne)

Dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la paix proclamée par les Nations Unies, un congrès d'intellectuels pour la défense de l'avenir pacifique du monde se tiendra à Varsovie. Nous espérons réunir des personnalités éminentes du monde de la science et de la culture. La Pologne accueillera chaleureusement ses invités avec tout le respect qu'ils méritent.

Avant cette session, j'ai invité le peuple de mon pays à faire connaître ses vues sur les questions qui, à son avis, devraient être présentées par la délégation polonaise à l'Assemblée. Cette consultation a confirmé sans qu'aucun doute ne puisse subsister que, dans leurs aspirations à une paix durable et à la coopération internationale, les Polonais sont unanimes.

Nul ne peut prétendre être le seul à désirer la paix. Il y a cependant des peuples qui, en raison de leur histoire tragique, ont un droit moral spécial et une obligation inaliénable de rappeler au monde qu'il doit entendre la voix de la raison. Notre peuple se trouve parmi eux.

Aujourd'hui encore, les blessures de la seconde guerre mondiale ne sont pas encore tout à fait cicatrisées dans nos pays. Une femme qui a perdu son fils unique durant cette guerre m'a écrit : il faut que les gens comprennent que la guerre n'est rien d'autre que le fils d'une mère tuant le fils d'une autre mère.

Nous, en Pologne, ne le savons que trop bien. Mon bureau se trouve d'ailleurs dans un immeuble dont le sous-sol avait été utilisé par les nazis d'Hitler pour brûler les corps de près de 3 000 citoyens de Varsovie qu'ils avaient abattus.

L'opinion publique dans mon pays condamne le gaspillage causé par la course aux armements. Elle refuse d'accepter la réalité d'un monde dans lequel des milliers de personnes meurent de faim chaque jour et des milliers d'autres souffrent d'une extrême pauvreté.

Le sort des enfants de beaucoup de pays suscite une préoccupation toute particulière. La Pologne, qui est l'un des fondateurs du FISE et elle est à l'origine d'un projet de convention sur les droits de l'enfant, appuie avec ferveur l'intensification des efforts destinés à sauver les enfants et à améliorer les soins de santé, y compris une campagne universelle d'immunisation.

L'état de l'environnement naturel attire sérieusement l'attention. Plusieurs de mes compatriotes font remarquer que la pollution voyage à travers les frontières, sans barrières ni tarifs. De nouvelles formes de contre-mesures internationales plus efficaces, à l'échelle mondiale et régionale, devraient par

Le général Jaruzelski (Pologne)

conséquent être adoptées. Pour y parvenir, il faut faire accepter le principe universel du libre courant de l'expérience, des brevets et des connaissances techniques concernant la protection de l'environnement naturel.

J'ai également reçu d'autres lettres et suggestions intéressantes concernant la question de l'écologie. Nous les transmettrons dûment en temps opportun aux institutions compétentes des Nations Unies.

Les dirigeants des Etats et des gouvernements ont une énorme responsabilité personnelle en ce qui concerne le sort des nations et la paix dans le monde. Plus est rapide le perfectionnement de la technique militaire moderne, plus est bref le temps qu'il faut pour prendre une décision finale et plus grande est notre responsabilité. Nous espérons que ce problème extrêmement important sera dûment examiné par les Nations Unies.

Dans les prochaines semaines, une réunion doit avoir lieu entre les dirigeants des deux plus grandes puissances du monde, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et le Président des Etats-Unis d'Amérique. Le monde entier espère qu'ils aborderont les questions clefs de sécurité et qu'ils trouveront le moyen d'arrêter la course aux armements.

Les prémisses pour ce faire existent déjà. Leur importance a déjà été mise en relief par les nouvelles initiatives novatrices de l'Union soviétique, y compris en particulier la déclaration d'un moratoire unilatéral sur toutes les explosions nucléaires et les propositions de coopération internationale dans l'exploitation pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions prévoyant sa non-militarisation.

Ces initiatives bénéficient du plein appui de la Pologne.

Nous considérons que tous les Etats peuvent et doivent apporter leur contribution au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales et favoriser une prise de conscience des horreurs d'une guerre nucléaire et de ses conséquences pour le monde.

La Pologne, qui est à l'origine du Plan Rapacki, et en tant que pays qui recherche la voie d'un dialogue réaliste, sera prête, le moment approprié, à présenter des propositions pouvant servir les intérêts de paix de tous les peuples d'Europe.

Le général Jaruzelski (Pologne)

Le concept de zones régionales dénucléarisées, qui a déjà pris effet en Amérique latine, et l'intention de créer une zone dénucléarisée dans le Pacifique Sud, ainsi que l'idée d'arrangements similaires ailleurs, ne font que démontrer que, dans le monde actuel, il est encore possible d'agir de manière constructive, indépendamment des dimensions d'un pays, de son système, ou de sa participation à un groupe militaire. Cela est particulièrement manifeste en Europe, car l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération n'a été possible que parce que l'Est et l'Ouest, ayant finalement confirmé l'ordre territorial d'après-guerre, ont convenu d'un commun accord d'accepter les principes de la négociation, de la non-ingérence, de la sécurité égale et de la responsabilité égale.

La République populaire de Pologne estime que la permanence de l'ordre européen d'après-guerre est une condition préalable indispensable à la paix. Renouveler des revendications territoriales et invoquer les chapitres d'un passé révolu à jamais, c'est suivre un chemin qui ne mène nulle part, un chemin inutile et, surtout, dangereux.

Sur les 159 Etats Membres des Nations Unies, les deux tiers sont des pays en développement. La plupart de ces pays sont membres du Mouvement des non-alignés. Ce Mouvement a fait une contribution durable et précieuse à l'histoire de ce siècle. C'est sur son initiative que les Nations Unies ont adopté le concept de la restructuration des relations économiques internationales. La pleine souveraineté des nations sur leurs ressources naturelles a été reconnue et des plans en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international ont été tracés. La Pologne, comme les autres Etats socialistes, a toujours défendu les aspirations légitimes.

On a souvent, dans cette enceinte, discuté des réalités économiques complexes du monde actuel et, à la présente session, ce problème a été souligné d'une façon toute particulière. Les disparités croissantes dans le développement, la nouvelle phase de protectionnisme et de la discrimination et la politisation des relations économiques internationales ne peuvent manquer de nous alarmer. L'arme économique joue de plus en plus souvent le rôle qui, pour différentes raisons, ne peut plus être joué par les interventions militaires directes. Mon pays a été et continue d'être douloureusement conscient de ce fait. Le peuple polonais, chaque famille polonaise en a souffert. Des accords rompus et des restrictions illégales ont aggravé les problèmes économiques et nous ont causé des pertes énormes, qui représentent plus de la moitié de la dette extérieure de la Pologne.

Le général Jaruzelski (Pologne)

Le problème de la dette internationale est devenu particulièrement aigu. L'économie mondiale est arrivée à une phase nouvelle du point de vue qualitatif. On peut très bien décrire la situation de certains pays en développement en disant que ces pays sont devenus victimes d'une nouvelle forme de néo-colonialisme financier. Par conséquent, il y a un danger réel de voir décliner en permanence l'économie de plusieurs pays, particulièrement des pays en développement.

Le général Jaruzelski (Pologne)

La réunion qui s'est tenue récemment à La Havane pour examiner le problème de la dette des pays d'Amérique latine a suscité un grand intérêt. Ces problèmes méritent toute notre attention car ce sont des sujets de préoccupation pour d'autres régions également.

Le problème de la dette mondiale exige donc une attention accrue de la part des Nations Unies. De l'avis du Gouvernement de la Pologne, il serait souhaitable de créer, sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies, un Centre de recherche sur la dette internationale et le développement. Nous pensons qu'outre des experts éminents, des représentants de gouvernements directement concernés pourraient également participer aux travaux du Centre. Si cette proposition recevait un accueil favorable, une réunion d'organisation de ce centre pourrait avoir lieu dans l'ancienne capitale de la Pologne, la vieille cité de Cracovie, dont l'université, l'une des premières d'Europe, fut fréquentée voici quatre siècles par Nicolas Copernic, qui fut non seulement un pionnier de l'astronomie moderne mais également, et cela est moins connu, l'auteur du premier traité moderne sur la monnaie.

Pour nous, Polonais, l'anniversaire de la création des Nations Unies nous rappelle que nous avons échappé à l'anéantissement. Jamais, pas même un jour, le peuple polonais n'a cessé de combattre; jamais il ne s'est compromis avec un gouvernement collaborationniste. Nous devons notre salut à l'héroïsme de chaque soldat polonais sur chaque champ de bataille. Mais surtout, nous devons notre salut à la victoire historique de la coalition antifasciste, à laquelle l'Union soviétique a apporté sa contribution décisive, et les tombes des 600 000 soldats qui ont trouvé la mort sur notre sol représentent le prix qu'elle a payé pour la libération de la Pologne.

Lors de la signature de la Charte des Nations Unies, des obstacles formels rendaient impossible la participation des représentants de mon pays. Il n'y avait qu'une place vide où il était indiqué "Pologne". Mais même à l'époque nous étions présents. Le grand virtuose Arthur Rubinstein, qui fut invité par les organisateurs pour honorer la Conférence de son talent, commença son récital en jouant l'hymne national de la Pologne, vieux de 200 ans, qui commence par les mots "La Pologne n'a pas péri puisque nous sommes toujours vivants".

A aucun moment de son histoire, la Pologne n'a trahi les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. Elle a toujours été à l'avant-garde des volontaires de la paix. Jamais, même dans les moments les plus difficiles,

Le général Jaruzelski (Pologne)

la Pologne n'a ménagé ses efforts pour contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à la promotion de la compréhension et de la coopération. Ce n'est donc pas sans raison qu'à maintes reprises la Pologne s'est vue conférer un mandat international de confiance. Plus de 17 000 Polonais ont servi les Nations Unies avec loyauté et efficacité dans ses différentes opérations de maintien de la paix. Alors que je m'adresse à cette Assemblée, des soldats polonais ont l'honneur de remplir au Moyen-Orient une mission que leur a confiée les Nations Unies.

Mais je voudrais à présent parler de la Pologne d'aujourd'hui. Je m'adresse ici aux représentants des nombreux Etats qui ont réagi à nos difficultés avec compréhension, ayant réalisé que le problème polonais devait être résolu par les Polonais eux-mêmes, sans ingérence extérieure. A ces nations et à ces gouvernements, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance.

Je voudrais également, en cette occasion, m'adresser à ceux qui, en raison de leurs préjugés et d'informations erronées, méconnaissent des faits évidents et continuent de voir la Pologne dans un miroir déformant.

Oui, c'est vrai, nous avons traversé des moments d'épreuve. Le réalisme politique et le sens de notre responsabilités envers le sort de la nation ont cependant prévalu, comme a prévalu notre conscience que la stabilité de la Pologne est un facteur extrêmement important de la paix en Europe. L'ostracisme imposé à la Pologne par certaines capitales est l'une des plus grandes erreurs de l'histoire et jette une ombre sinistre sur ses pages.

Le droit de juger est souvent usurpé par ceux qui voudraient faire régner chez eux le respect de la loi et le maintien de l'ordre alors qu'en Pologne ils misent sur l'anarchie et le chaos. La réticence, depuis des décennies, à condamner l'Afrique du Sud, et l'appui donné à d'autres régimes criminels, une guerre non déclarée menée contre le Nicaragua en dépit des protestations de tant de pays, tout cela n'autorise guère à passer des jugements de morale ou à faire la leçon. Je ne suis pas venu ici pour présenter sous un jour plus éclatant la façon dont nous faisons les choses. La Pologne contemporaine ne peut être comprise que de ceux qui ont pris au moins la peine d'apprendre quelque chose sur son histoire exceptionnellement complexe. Mon peuple, spolié de sa qualité d'Etat pendant très longtemps, en proie à la pauvreté et au retard économique, ravagé par les guerres et les invasions, a été mené par l'occupation nazie au bord de l'extinction biologique et matérielle. Les pertes en richesses nationales qu'a provoquées la

Le général Jaruzelski (Pologne)

guerre ont été, en valeur relative, 25 fois supérieures à celles de la France et 47 fois supérieures à celles de la Grande-Bretagne, sans parler de celles des Etats-Unis.

Et pourtant, en dépit de ces circonstances terriblement décourageantes, et en une période relativement brève, la Pologne a accompli une tâche immense de reconstruction et a fait des progrès remarquables dans le domaine social. L'Etat polonais socialiste a plongé ses racines dans la vie de son peuple. La justice sociale est devenue la pierre angulaire du système national. La loi est la même pour tous. Les garanties constitutionnelles de liberté de religion et de diversité d'opinions philosophiques sont pleinement respectées. Le chômage est un problème qui nous est inconnu. Nous possédons un système global de sécurité sociale, une scolarité gratuite à tous les niveaux, et les normes élevées de notre enseignement égalent celles des pays les plus développés. Notre riche culture nationale peut être développée et partagée par tous. Ses grandes réalisations sont parfaitement connues de nombreuses nations. Pendant des siècles, les Polonais ont partagé avec les autres ce qu'ils avaient de meilleur à offrir dans le domaine du savoir et des arts. Pendant des siècles également, ils ont puisé dans le trésor du patrimoine de l'humanité. Nous demeurons ouverts, aujourd'hui comme demain, à tout ce que l'esprit créateur peut nous apporter dans le domaine des idées et de la culture.

Le passage du temps a légué à mon pays son lot d'incertitudes, de traumatismes et d'amertumes. Mais il n'existe certainement aucun pays au monde où tous les habitants partagent les mêmes idées sur les mêmes questions. Nous ne recherchons pas les compliments. Nous n'avons pas l'intention de rejeter sur d'autres la responsabilité de nos propres erreurs. Nous ne dissimulons pas nos difficultés, ni à notre propre peuple ni à la communauté internationale. Mais nous refusons que l'on se serve de la Pologne par opportunisme ou pour lancer des campagnes virulentes de propagande; nous rejetons toutes formes d'ingérence dans les affaires intérieures de notre pays en tant que pratiques contraires à la Charte des Nations Unies et à la dignité de notre peuple.

Le pire est passé cependant. Avec persévérance, pas à pas, nous avançons. L'accord national s'étend, comme s'étend l'adhésion publique à la politiques de l'Etat.

Le général Jaruzelski (Pologne)

Nous consolidons la démocratie socialiste. Nous avons le courage d'adopter des solutions originales et nous veillons à ce qu'elles soient conformes aux valeurs universelles et, en même temps, à l'expérience historique de notre peuple et aux réalités de notre pays.

La Pologne dispose d'un vaste potentiel intellectuel, d'une vaste structure industrielle et de ressources naturelles considérables. Nos plans et nos programmes sont à long terme. Nous sommes en train de réformer le système de gestion industrielle ainsi que le fonctionnement de l'économie et de l'Etat. Nous misons sur une efficacité croissante, sur les progrès scientifiques et technologiques, sur l'initiative.

C'est la voie que nous suivons avec toute la communauté socialiste. De même, nous souhaitons développer de bonnes relations avec d'autres pays et une coopération mutuellement avantageuse avec eux. Nous serons toujours des partenaires de bonne volonté dans la communauté internationale.

La Pologne ne menace personne et, raisonnablement, elle espère que personne ne la menacera non plus.

Notre patrie a pu renaître de ses cendres grâce au dur labeur de son peuple travailleur. Nous lui avons assuré une place de choix dans la famille des nations, et les garanties d'indépendance et d'intégrité territoriale d'un Etat souverain. Ce sont là des acquis qu'aucune nation sensée ne souhaiterait perdre. Nous regardons notre passé avec calme. Nous attendons l'avenir avec confiance.

J'ai l'honneur, au nom de la République populaire de Pologne, de transmettre aux peuples, Etats et gouvernements représentés dans cette Assemblée, l'assurance de notre haute estime.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République populaire de Pologne de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. FISCHER (République démocratique allemande) (parle en allemand; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'assurer le peuple du Gouvernement du Mexique de toute la solidarité de la République démocratique allemande dont les premiers secours en faveur des personnes touchées par le tremblement de terre viennent d'arriver à Mexico. Mon pays, comme le recommande la résolution de l'Assemblée, continuera son aide pour alléger les effets désastreux de cette catastrophe.

M. Fischer (RDA)

Je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection. Je vous souhaite, ainsi qu'au Secrétaire général, plein succès dans vos travaux. J'adresse également tous mes remerciements au Président de la trente-neuvième session, M. Paul Lusaka, pour son excellent travail.

Aujourd'hui, il convient, et je dirai même qu'il est nécessaire, de rappeler, à l'occasion de cette session qui marque le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qu'il y a 40 ans les Etats et les peuples se sont unis dans la coalition anti-hitlérienne qui a mis fin à la deuxième guerre mondiale et permis la victoire sur le fascisme. Cette victoire a été possible parce que ceux qui s'étaient unis dans cette coalition ont résisté ensemble et résolument à la menace qui pesait sur la civilisation mondiale.

C'est sous le coup de cette guerre des plus dévastatrices que les Etats ont alors créé l'Organisation des Nations Unies. Depuis lors, le principe suprême de la Charte des Nations Unies, "préserver les générations futures du fléau de la guerre" est toujours aussi valable.

La situation internationale actuelle donne une grande pertinence à ce précepte, car le risque de guerre, depuis 1945, n'a jamais été aussi grand qu'aujourd'hui. Dès lors, les peuples se tournent vers les Nations Unies, avec un espoir tout à fait justifié : la capacité de l'Organisation de forger une nouvelle coalition de paix contre la guerre est infiniment plus grand qu'il y a 40 ans. Ceci exigé, bien entendu, la cohésion de tous ses membres.

Le Secrétaire général du Comité central du parti uni socialiste d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat, Erich Honecker, a réaffirmé récemment au nom de la République démocratique d'Allemagne :

"La paix conquise à la fin de la deuxième guerre mondiale, au prix du plus lourd tribut de sang jamais versé, est le principe directeur suprême de notre politique gouvernementale et le souci premier de chaque citoyen..."

Nous y avons largement oeuvré jusqu'à ce jour sur un large front et nous n'avons pas l'intention de revenir sur notre décision de rechercher des solutions viables, fondées sur la coopération internationale, pour traiter des problèmes dont dépend une paix sûre."*

* M. Al-Kawari (Qatar), vice-président, assume la présidence.

M. Fischer (RDA)

Les nations européennes savent, après cette amère expérience, que leur sécurité a toujours été indissolublement liée à celle des frontières. C'est toujours vrai aujourd'hui. Le respect des réalités politiques et territoriales est fondamental si l'on veut coexister en paix. D'où l'accent mis par la République démocratique allemande sur cette obligation, inscrite en toutes lettres dans un communiqué commun publié le 12 mars 1985 lors de la réunion à Moscou du Secrétaire général du Comité central du parti uni socialiste d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, et du Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne, Helmut Kohl.

En pleine conformité avec les principes des Nations Unies, il est dit dans ce document que l'inviolabilité des frontières et le respect de l'intégrité et de la souveraineté territoriale de tous les Etats européens à l'intérieur de leurs frontières actuelles, constituent une condition fondamentale de la paix. La République démocratique allemande s'en tient à ses principes. Elle agit conformément à ce principe suprême : faire tout son possible pour que, du sol allemand, ne parte plus jamais la guerre, mais seulement la paix.

Quarante ans d'évolution depuis la guerre ont prouvé que la reconnaissance sans réserve de l'existence de deux Etats allemands souverains indépendants l'un de l'autre et des relations normales qui existent entre eux, fondées sur le droit international, sont la pierre angulaire de la paix en Europe.

La République démocratique allemande appuie les déclarations du Secrétaire général des Nations Unies sur l'accroissement de l'efficacité et de la responsabilité de l'Organisation mondiale conformément à sa Charte.

M. Fischer (RDA)

Comme lui, elle cherche la réponse à la question de savoir comment tirer parti de la façon la plus efficace des réalisations des Nations Unies et des buts et principes de leur Charte et donc d'utiliser à plein l'Organisation dans le but d'éviter le risque d'un holocauste nucléaire et d'utiliser au mieux les richesses potentielles d'un monde en paix.

La vitalité et l'utilité de la Charte, qui représente un jalon significatif dans le processus de démocratisation des relations internationales, ont surmonté l'épreuve du temps. Le principe fondamental de l'Organisation mondiale d'égalité souveraine pour tous ses Membres revêt une grande importance pour tous les pays Membres qui, quels que soient leurs dimensions, leur population et leur système politique, sont égaux en droits et en devoirs. Ils partagent sur un pied d'égalité la responsabilité primordiale du maintien de la paix et jouissent du même droit de forger leur avenir sous l'aile protectrice de l'Organisation.

Cela vaut pour les périodes de relations internationales détendues et, plus encore, pour une situation tendue ou dangereusement dégradée qui appelle des mesures prudentes, prévisibles, de tous les Etats.

L'égalité souveraine de tous les Etats signifie une sécurité égale pour tous, le renoncement à la supériorité et à la domination militaires, un droit égal à la paix et un droit égal à la vie.

Le droit à la paix exige, avant tout, des mesures pratiques destinées à prévenir la guerre nucléaire et à renoncer aux doctrines qui proclament qu'une telle guerre peut être combattue et gagnée et qui encouragent des mesures préparatoires à cette fin.

Le droit à la vie appelle à la coopération dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de l'énergie nucléaire plutôt qu'à l'accélération du rythme de la course aux armements et au recours à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Les récentes initiatives de l'Union soviétique relatives à la coopération internationale dans l'exploitation pacifique de l'espace dans des conditions garantissant sa non-militarisation et à un moratoire sur les explosions nucléaires constituent toutes deux des mesures encourageantes et exemplaires. Les plans de "Guerre des étoiles" et de la militarisation de l'espace, tels qu'ils se sont amorcés récemment lors de l'essai d'une arme antisatellite contre une cible dans l'espace, ont été ainsi contrés par un concept de "Paix des étoiles".

M. Fischer (RDA)

L'application de ce plan permettrait aux Etats de joindre leurs efforts en matière d'exploration pacifique de l'espace et d'utilisation des technologies spatiales au profit de tous les peuples.

La paix sur terre et dans l'espace demeure notre objectif. Nous le poursuivons avec logique. La question n'est pas et ne doit pas être de réglementer la compétition en matière d'armes dans l'espace et sur terre, mais de la faire cesser.

Il faut prévenir la course aux armements là où elle n'a pas encore commencé et inverser carrément la spirale ascendante des armements là où existent déjà d'énormes arsenaux d'armes. Voilà comment la République démocratique allemande perçoit les buts et objectifs des négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur les armes nucléaires et les armes spatiales.

La République démocratique allemande se félicite du grand nombre d'engagements unilatéraux contractés par l'Union soviétique et les appuie dans le but de faire cesser la course aux armements et de faciliter la transition vers la réalisation du désarmement nucléaire. Ces engagements soulignent clairement la volonté de l'Union soviétique de contribuer au succès des pourparlers de Genève. Les peuples s'attendent que l'autre partie adoptera une position constructive analogue.

Il y a quelques semaines, nous avons marqué le quarantième anniversaire d'une journée au cours de laquelle on a, pour la première fois, utilisé des bombes atomiques pour détruire deux villes japonaises et tuer leur population. Cette date marque l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de la civilisation humaine.

Aujourd'hui, alors que de moins en moins de gens connaissent les horreurs de la guerre de par leur propre expérience, le souvenir du 6 août 1945 devrait rester vivace dans toutes les mémoires et nous rappeler qu'il faut redoubler d'efforts pour éviter une catastrophe nucléaire à l'échelle mondiale. Chaque Etat sans exception peut et doit y contribuer.

Nous réaffirmons qu'il faut trouver le moyen d'arrêter la course aux armes nucléaires et parvenir au désarmement nucléaire et pour cela, il faut que tous les Etats dotés de l'arme nucléaire s'engagent à renoncer à utiliser en premier les armes nucléaires, comme l'ont déjà fait l'Union soviétique et la République populaire de Chine; deuxièmement, il faut un gel des arsenaux nucléaires; et troisièmement, il faut une interdiction immédiate, complète et générale des essais d'armes nucléaires.

M. Fischer (RDA)

L'initiative prise par l'Union soviétique de renoncer unilatéralement à toutes explosions nucléaires et de proroger le moratoire au-delà du 1er janvier 1986, à condition que les Etats-Unis s'y rallient, ouvre aux peuples de nouvelles perspectives prometteuses. Le rejet, à ce jour, de l'initiative de paix soviétique ne doit pas être le dernier mot des Etats-Unis d'Amérique.

A la Conférence de Genève sur le désarmement, les négociations destinées à prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, éviter une guerre nucléaire, interdire de manière complète et générale les essais d'armes nucléaires et réaliser le désarmement nucléaire devraient commencer sans tarder; et les négociations qui se déroulent depuis plus de 13 ans sur l'interdiction des armes chimiques devraient finalement être menées à bien. Car, après les armes nucléaires, les armes chimiques sont les moyens les plus dangereux de destruction massive. La République démocratique allemande veut que ces armes soient interdites à l'échelle mondiale. Des accords régionaux pourraient hâter ce processus. Les propositions relatives à de tels accords régionaux, que les Gouvernements de la République démocratique allemande et de la République socialiste tchécoslovaque ont présentées au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, s'inspirent de leur intention de s'acquitter de leur responsabilité en matière de paix, d'atténuer les tensions en Europe centrale et de faire droit aux intérêts de sécurité de leurs propres peuples et, en fait, de tous les peuples d'Europe, par le biais d'une contribution commune à la limitation des armes et au désarmement. La réaction que cette initiative a provoquée jusqu'ici est un encouragement à maintenir ce cap, pour renforcer la confiance et la sécurité.

Cette approche guide également la République démocratique allemande en ce qui concerne la poursuite du processus inauguré par la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, qui est devenu indispensable, surtout aujourd'hui.

La République démocratique allemande est fermement en faveur de zones exemptes d'armes nucléaires dans les Balkans et dans l'Europe septentrionale. Elle réaffirme sa volonté, consignée dans le cadre de l'initiative suédoise concernant la création, en Europe centrale, d'une zone exempte d'armes nucléaires tactiques, de permettre que tout son territoire soit inclus dans une telle zone.

Mon pays appuie sans réserve les efforts consentis en vue de renforcer la sécurité dans d'autres régions du monde par des mesures efficaces destinées à

M. Fischer (RDA)

limiter les activités militaires et à favoriser le désarmement. Cela est particulièrement vrai des efforts qui ont été déployés des années durant pour convoquer une conférence internationale en vue de faire de l'océan Indien une zone de paix. Nous nous félicitons par conséquent de l'accord récemment conclu par les Etats de la région du Pacifique sud portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région, afin de nous rapprocher d'un monde sans armes nucléaires.

M. Fischer (RDA)

Il devient de plus en plus évident que le surarmement est l'obstacle principal à la sécurité sociale et au progrès économique. Le rapport existant entre le désarmement et le développement est manifeste. Chacun sait que, alors que les dépenses mondiales d'armements avoisinent le seuil de 1 000 milliards de dollars, dans de nombreux pays en développement près de la moitié des enfants meurent de malnutrition ou en raison de l'absence de soins médicaux, avant même d'avoir atteint l'âge de 5 ans. Une modeste fraction des dépenses militaires du monde suffirait à atteindre l'objectif "la santé pour tous".

Qu'il me soit permis de rappeler qu'en 1974, l'Organisation mondiale de la santé a lancé un appel en faveur d'une campagne internationale de vaccination pour les enfants du monde, qui s'étendra jusqu'en 1990. La République démocratique allemande, où la vaccination fait partie intégrante des plans de santé primaire, fournit une assistance substantielle à plusieurs pays en développement par l'exécution de différents programmes et autres mesures connexes.

En matière de préservation de la paix internationale, des relations économiques internationales fondées sur des droits égaux revêtent une importance croissante. Elles ne peuvent s'épanouir que dans des conditions d'égalité souveraine. C'est la raison pour laquelle la République démocratique allemande se range aux côtés des pays en développement, dans un esprit de solidarité.

Bon nombre de pays en développement souffrent de l'impact désastreux de la crise monétaire et financière persistante du monde capitaliste, crise due à une politique de taux d'intérêt élevés et au détournement des capitaux en faveur du financement de la course au surarmement. Nous approuvons la proposition formulée par les Etats non alignés visant la convocation d'une conférence internationale sur la monnaie et les finances, à participation universelle, dans le cadre des Nations Unies.

Fidèle à ses principes en matière de politique étrangère, la République démocratique allemande continue d'accorder un soutien et une solidarité immuables aux pays en développement. En 1984, son assistance s'est élevée à environ 2 milliards de marks, soit l'équivalent de 0,82 p. 100 du revenu national enregistré la même année et une augmentation de 9,5 p. 100 par rapport à l'année précédente.

M. Fischer (RDA)

La paix et la sécurité ne peuvent se concevoir sans la libération nationale et sociale des peuples. Les Etats et peuples libérés sont venus grossir le flot important des combattants de la paix, du désarmement et du progrès social, comme cela ressort à l'évidence notamment de la Déclaration de Delhi, qui préconise la prévention de la guerre nucléaire et le retour à la détente.

La République démocratique allemande condamne de la manière la plus vigoureuse le terrorisme d'Etat pratiqué par le régime d'apartheid sud-africain qui, au cours de ces dernières semaines, a intensifié à l'extrême ses mesures de répression à l'intérieur et son recours à la force à l'extérieur. Nous sommes en faveur de sanctions efficaces, qui contribueraient à la mise en oeuvre des droits de l'homme en Afrique du Sud. Un simulacre de sanctions ne change rien à rien, puisque que l'apartheid ne peut être réformé; il doit être aboli. La République démocratique allemande réaffirme sa solidarité sans réserve avec le National African Congress (ANC) et la South West Africa People's Organization (SWAPO) ainsi qu'avec tous les patriotes d'Afrique du Sud et de Namibie. Elle condamne avec force la politique d'agression continue poursuivie par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola.

La République démocratique allemande demande que l'indépendance soit octroyée à la Namibie sur la base des décisions pertinentes des Nations Unies, y compris la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Il est urgent de parvenir à un règlement pacifique en Amérique centrale, où la situation s'aggrave à la suite des politiques de menace et de chantage militaires et économiques. Un règlement peut être obtenu à condition que soient respectés le droit des peuples à l'autodétermination, à la souveraineté et à la non-ingérence dans leurs propres affaires et, par-dessus tout, leur droit de se voir appliquer le principe de l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force. La République démocratique allemande souscrit aux efforts déployés par le Groupe de Contadora et à la politique poursuivie par le Nicaragua, qui visent à régler le conflit de manière pacifique.

Notre sympathie et notre appui vont également à Chypre, dans la juste lutte qu'elle mène pour l'indépendance nationale et pour trouver une solution juste et durable au problème chypriote, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies.

M. Fischer (RDA)

La persistance de la dangereuse situation qui existe au Moyen-Orient suscite une grande préoccupation. Une paix juste et durable dans cette région ne peut être réalisée qu'avec le retrait total des forces armées israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, la mise en oeuvre du droit national légitime du peuple palestinien de créer son propre Etat indépendant ainsi qu'en assurant la souveraineté et la sécurité de tous les Etats concernés.

La République démocratique allemande est en faveur de la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine en tant qu'unique représentant légitime du peuple palestinien.

La République démocratique allemande exprime sa solidarité avec la République démocratique d'Afghanistan, qui s'efforce de trouver un règlement du problème par la négociation. La sécurité de cette région exige que cesse une fois pour toutes l'ingérence dans les affaires intérieures et que la guerre non déclarée à laquelle se livrent les forces réactionnaires impérialistes prenne fin.

C'est avec sympathie que mon pays observe les efforts réalisés par les Etats de l'Indochine en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables en Asie du Sud-Est fondées sur le dialogue et la coopération. Les mesures politiques et militaires adoptées de manière concertée au mois d'août dernier par les ministres des affaires étrangères de ces Etats ont une importance d'une portée considérable.

La République démocratique allemande considère que l'exigence de la République populaire démocratique de Corée vis-à-vis du retrait des forces américaines de la Corée du Sud est justifiée et qu'elle est une condition essentielle du règlement pacifique des questions litigieuses concernant la péninsule coréenne ainsi que de réunification pacifique de la Corée, sans ingérence étrangère. La résolution adoptée en la matière aux Nations Unies il y a 10 ans - résolution dont la République démocratique allemande était l'un des auteurs -, continue d'offrir une base réaliste et demeure d'actualité.

La préservation de la paix est l'obligation majeure de notre époque comme en témoignent les tensions et les conflits croissants existant dans différentes régions du monde. La République démocratique allemande respecte par conséquent sans réserve la recommandation proposée par les Nations Unies, visant à déclarer 1986 "Année internationale de la paix".

M. Fischer (RDA)

Comme les autres pays, la République démocratique allemande est d'avis que les tendances alarmantes qui se font jour dans les relations internationales peuvent être inversées à condition que le bon sens et le réalisme l'emportent dans le monde entier. Lorsque tous les partisans de la paix conjugueront leurs efforts pour une action résolue, des voies seront trouvées pour parvenir à la limitation des armements et au désarmement; un dialogue politique entre les Etats dotés de différents systèmes sociaux rehaussera la confiance indispensable entre les Etats; des négociations et des compromis pratiques deviendront possibles; la compréhension mutuelle et la coopération seront en fin de compte favorisées, ce qui ne laissera aucune place à l'affrontement et à l'accroissement des arsenaux militaires.

M. Fischer (RDA)

Par de telles mesures on rendrait hommage aux 50 millions de morts de la dernière guerre mondiale.

Aujourd'hui, les Nations Unies se heurtent à des décisions dont les implications d'une portée considérable irait au-delà de l'an 2000. Jamais dans l'histoire, les générations présentes n'ont eu une aussi grande responsabilité envers les générations futures. Soit l'humanité s'acheminera de plus en plus vers sa propre destruction soit elle mettra fin à l'accumulation de systèmes d'armes toujours plus destructives et démantèlera les arsenaux de la mort.

L'expérience du passé et les défis de notre époque exigent, dans l'intérêt de la vie, que nous préservions soigneusement ce qui a été si difficilement acquis et que nous bâtissons sur cet acquis. Luttons ensemble contre la guerre avant que les armes ne se fassent entendre. Les 40 années d'existence des Nations Unies sont une occasion utile pour la République démocratique allemande pour renouveler solennellement son attachement aux buts de cette Organisation consacrée à la paix mondiale.

M. RABETAFIKA (Madagascar) : Le hasard des carrières et la convergence des intérêts ont fait que j'ai eu l'insigne privilège de pratiquer M. de Piniés depuis de longues années et c'est avec un réel plaisir que je lui adresse les félicitations chaleureuses du Gouvernement de la République démocratique de Madagascar à la suite de son élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale.

Sa riche expérience des affaires internationales, ses qualités d'homme d'Etat contribueront, j'en suis plus que persuadé, à assurer à nos travaux le succès que nous leur souhaitons. A son frère, S. Exc. Paul Lusaka, nous renouvelons l'expression de notre fierté et de notre satisfaction pour la compétence, l'efficacité et l'équanimité avec lesquelles il a présidé la précédente session.

Nous rendons hommage au Secrétaire général de notre Organisation pour les initiatives multiples prises pour la cause de la paix et pour la cause des pays que le sort ou la nature ont oublié de favoriser.

Je voudrais, enfin, au nom de la délégation malgache, demander à la délégation mexicaine de transmettre nos sympathies solidaires à son gouvernement et nos condoléances aux familles éprouvées par les récents tremblements de terre qui ont ravagé le Mexique

M. Rabetafika (Madagascar)

Il été souvent affirmé que la vision des fondateurs de notre Organisation, et leur attitude quant à notre devenir collectif ne sont pas fondamentalement différentes des nôtres. Leur philosophie reposait sur deux postulats : la sagesse des nations et le partage équilibré des responsabilités dans la reconstruction morale et matérielle d'un monde que les ravages de la guerre et les idéologies totalitaires fascistes ont plongé dans un chaos indescriptible. Il leur fallait restructurer les relations internationales en vue de sauvegarder la paix acquise au prix d'énormes sacrifices, d'assurer la reprise économique, de promouvoir le progrès social des peuples et de garantir les droits de l'homme. Et enfin pour couronner l'ensemble, une autorité internationale veillerait à ce que les actions des nations aux fins prévues par la Charte soient concertées et harmonisées. Ainsi donc se précisait le schéma d'un monde meilleur, où tous les peuples se sentiraient en sécurité et où les Etats s'engageraient à subordonner la promotion de leurs intérêts à la recherche du bien commun

Une fois les données connues, les normes édictées et les moyens définis, il nous restait à construire. Cependant, 40 ans après, nous sommes toujours à nous demander si la vision de nos prédécesseurs n'était pas trop idéaliste, si notre Organisation avait gardé sa pertinence, et si nous n'avions pas failli à la mission qui nous a été léguée. Les principes, nous dit-on, restent valables, tandis que les priorités ont été réarrangées, et que la perception des objectifs a changé selon les développements positifs et négatifs de la situation mondiale.

Malgré tout, l'héritage n'a pas été entamé outre mesure, et il nous incombe de procéder à une évaluation périodique, laquelle constituera le cadre de nos réflexions au moment où nous commémorons le quarantième anniversaire de notre Organisation.

Cet anniversaire coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, à la rédaction de laquelle tous ont contribué, en particulier les pays afro-asiatiques, latino-américains et socialistes.

Depuis 1960, plus de 70 d'entre nous ont accédé à la souveraineté ou recouvré celle-ci. Ainsi, notre pleine participation à la vie internationale a été favorisée, directement ou indirectement, par l'adoption de la Déclaration qui représente l'aboutissement de la lutte menée par les forces démocratiques, et l'expression de la solidarité entre les peuples.

M. Rabetofika (Madagascar)

Certains diront que la décolonisation, processus historique inéluctable et irréversible, se serait effectuée même si les Nations Unies n'avaient pas existé. Il suffit toutefois de dénombrer les cas de décolonisation entre les deux guerres mondiales, et de rappeler l'insistance avec laquelle nous nous référons à la Charte au cours de la lutte anticoloniale, pour se convaincre du contraire. Assurément, c'est dans le domaine de la décolonisation, que les Nations Unies ont réussi à jouer leur rôle de centre d'harmonisation des efforts, à un point tel que les préalables, les réticences et les ambiguïtés l'ont cédé à la raison.

Il aurait pu en être de même de la Namibie, où tant d'espoirs ont été et sont toujours placés dans la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ainsi que dans l'action conjointe du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, du Haut-Commissaire et du Comité dit des Vingt-Quatre, auxquels nous rendons hommage. Nous avons identifié les obstacles. Ils sont tous le fait du régime de Pretoria, que ce soit la persistance de l'occupation illégale d'un territoire international; le lien ridicule entre le retrait des troupes cubaines d'Angola et l'obligation faite à un régime usurpateur de rendre ce qui ne lui appartient pas; la continuation d'actes agressifs contre les Etats de première ligne; la mise en place d'une prétendue administration intérimaire, ou l'autorisation donnée à des sociétés nationales et transnationales d'exploiter indûment les ressources du territoire.

Tous les recours prévus par le Chapitre VI de la Charte ont été épuisés et l'Article 41 a même reçu un début d'application. Il est donc temps que nous songions sérieusement aux sanctions obligatoires et à l'Article 42 si nous tenons à asseoir l'autorité de l'Organisation et à faire la démonstration devant l'opinion publique internationale et devant la SWAPO, reconnue comme seul représentant authentique et légitime du peuple namibien, que nous sommes désireux et en mesure de faire face à nos responsabilités.

M. Rabetafika (Madagascar)

On a récemment discoursu sur les retombées adverses des sanctions et l'on a fait appel à l'histoire, à des considérations économiques et humanitaires. Jusqu'à l'obtention de l'indépendance totale, le peuple namibien, comme tout peuple en lutte, est prêt à consentir des sacrifices. Le scandale viendrait de ce que par nos omissions, nos attermolements et les réflexes de solidarité douteuse de certains d'entre nous, ces sacrifices soient consentis en vain, et que le régime de Pretoria parvienne à imposer sa propre solution.

Une autre décolonisation à parachever est celle du Sahara occidental. L'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des pays non alignés ont reconnu que les Nations Unies peuvent apporter une importante contribution à la mise en place d'un processus et d'un mécanisme pour l'exercice effectif, par le peuple sahraoui, de ses droits légitimes et souverains. Des négociations directes entre les deux parties, à savoir le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO, permettraient de lever les hypothèques qui pèsent sur la paix, la stabilité et la sécurité de la région.

Si les Nations Unies peuvent s'enorgueillir de leur oeuvre dans le domaine de la décolonisation et peuvent s'engager à la continuer jusqu'à l'éradication totale du phénomène colonial, pouvons-nous en dire autant en ce qui concerne le développement et la suppression des inégalités économiques et sociales? Certes, le réseau d'institutions et d'organismes consacrés à la coopération économique, sociale et culturelle internationale est étendu et imbriqué. Nous avons aussi convenu, à la suite de négociations laborieuses, de centrer notre action sur le développement national intégré, la restructuration des relations économiques entre nations et l'avènement de la sécurité économique mondiale. Aucune de ces dispositions ne fait violence ni aux principes, ni aux objectifs de la Charte, en particulier ceux énoncés au Chapitre IX. Et cependant les résultats sont restés inégaux, pour ne pas dire décevants, en raison surtout des glissements que les crises successives ont fait subir aux priorités.

C'est ainsi que la notion de sécurité économique internationale, qui logiquement aurait dû être notre première préoccupation, n'a pas toujours recueilli la faveur de certains d'entre nous. On l'a trouvée tantôt indéfinie, tantôt complexe, tantôt provocante, et à plusieurs reprises et sous divers prétextes, on l'a confinée à quelques-uns de ses aspects, que l'on a prudemment dénommés interdépendance des nations et des problèmes. Or celle-ci peut amener à une

M. Rabetafika (Madagascar)

subordination excessive ou à des conflits d'intérêts; et celle-là, lorsque perçue à travers l'égoïsme individuel ou collectif, se traduit fatalement par un déséquilibre général et une érosion progressive de la coopération économique internationale, phénomène qui a entraîné à son tour la marginalisation, le retard et la paupérisation croissante de la majorité des nations du monde.

Il est donc normal que la lutte du tiers monde pour renverser cette tendance se poursuive. Elle a commencé par notre revendication d'un nouvel ordre économique international et l'adoption de la Charte des droits et des devoirs économiques des nations. Elle se maintiendra jusqu'à ce que nous soyons certains que les négociations internationales déboucheront sur l'acceptation de la sécurité économique pour tous, car si nous admettons l'axiome selon lequel il n'y a pas de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement, il nous faut reconnaître que nos démarches doivent être simultanées et non consécutives.

Au demeurant, de quelle sécurité et de quel développement, intégré ou non, pouvons-nous nous targuer lorsque nous sommes confrontés aux problèmes inextricables et cauchemardesques de la dette? N'est-il pas vrai que, dans la majorité des cas, la dette encourue l'a été pour assurer à nos peuples un développement plus rapide, plus équitable au plan international et mieux réparti au plan national? N'est-il pas vrai non plus que nous continuons d'être les victimes des cours erratiques des matières premières, des termes défavorables de l'échange, des fluctuations des taux d'intérêt et de change, et récemment de la trop grande priorité accordée par les milieux bancaires et financiers aux notions de profit et de rentabilité?

Depuis la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New Delhi il y a 21 ans, on pourrait dire que nous prenons plaisir à ressasser les mêmes arguments. Nous pourrions rétorquer que nous n'avons pas toujours trouvé auprès de nos partenaires la compréhension nécessaire pour débloquer des situations dont l'urgence et l'acuité pouvaient leur échapper. Nous ne voulons plus épiloguer sur les occasions manquées, mais tenons pour acquis que le débat actuel se situe dans le prolongement d'un consensus significatif selon lequel les Nations Unies ne peuvent plus s'accommoder de la fragmentation de la négociation et du système de prise de décision.

Deux grands défis restent à relever : la situation économique critique en Afrique et les problèmes de l'endettement et du financement du développement.

M. Rabetafika (Madagascar)

En Afrique, la maladie, la faim, la malnutrition et la pauvreté demeurent généralisées. Vingt et un pays et 205 millions d'habitants sont encore touchés par la sécheresse. La production intérieure et les taux de croissance n'ont cessé de baisser depuis 1980, des difficultés sérieuses subsistent en matière de balance des paiements et le seul service de la dette - évaluée à 158 milliards de dollars en 1984 - compromet le développement et la stabilité.

Au-delà de l'aide d'urgence, dont la coordination est heureusement menée par le Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique, la gravité de ces problèmes requiert une action conjointe de l'Afrique et de la communauté internationale pour, entre autres, relancer le développement et la croissance économique à long terme et pour assurer les transformations structurelles appropriées. Les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont formulé à cet égard des propositions concrètes, telles que la convocation d'une Conférence des Nations Unies sur la situation économique en Afrique, l'organisation d'une Conférence sur la dette africaine et la création d'un Fonds spécial pour l'Afrique.

En effet, l'évolution négative de la conjoncture économique nous amène à réclamer la convocation rapide de la Conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement. Un tel forum, à notre avis, viserait à mettre en place un processus de consultation entre débiteurs et créanciers afin de convenir de mesures plus souples de rééchelonnement et d'un ajustement des modalités d'octroi de l'aide publique au développement, car malgré les moratoires, les rééchelonnements et les ajustements structurels, les questions du développement et de son financement ne trouveront pas de solutions satisfaisantes tant que le problème de l'endettement ne sera pas réglé.

Nous sommes atterrés devant ce que nous n'hésitons pas à appeler le scandale du siècle, à savoir que le transfert net de capitaux vers les pays en développement a été de 180 milliards de dollars de 1978 à 1983, pour devenir négatif en 1984; que le montant de la dette mondiale est aux environs de 900 milliards de dollars alors que les dépenses militaires se chiffraient à 820 milliards de dollars pour la seule année 1984.

Les chiffres sont éloquentes et nous avons du mal à résister à des équations simplistes, d'autant plus que peu de nations accepteraient de sacrifier leur sécurité au développement des autres. Mais il serait erroné de notre part de ne pas insister sur le lien entre le développement et le désarmement. Depuis 23 ans

M. Rabetafika (Madagascar)

que l'étude, demandée par les Nations Unies, sur l'affectation à des fins de développement des ressources libérées par le désarmement a été rendue publique, où en sommes-nous? En temps de crise politique, le développement est relégué au second plan et la notion est occultée par l'insistance que les nations mettent à renforcer leur sécurité militaire individuelle ou dans le cadre d'alliances existantes, ce qui, par ailleurs, implique naturellement la reconnaissance de l'échec de la sécurité collective préconisée par la Charte.

M. Rabetafika (Madagascar)

Développement, désarmement et sécurité sont pour nous les aspects de la même réalité. Ils doivent être l'affaire de tous, et non de quelques puissances ou des deux blocs, et c'est pour cela que nous avons toujours prôné que le lieu idoine pour la recherche d'une solution aux problèmes qu'ils posent ne peut être que les Nations Unies. D'après l'Article 26 de la Charte, le Conseil de sécurité "est chargé ... d'élaborer des plans ... en vue d'établir un système de réglementation des armements", et l'Article 11 prévoit que l'Assemblée générale "peut étudier ... les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements, et faire, sur ces principes, des recommandations, soit aux Membres de l'Organisation, soit au Conseil de sécurité, soit aux Membres de l'Organisation et au Conseil de sécurité". Les dispositions constitutionnelles et les mécanismes pertinents existent, mais dans la pratique tout se passe entre deux puissances, avec la consultation de temps à autre des membres de deux alliances, et l'Organisation des Nations Unies est réduite à un rôle marginal. Cette marginalisation ne peut se prolonger, car à un moment donné elle remettra en cause le consensus auquel nous sommes parvenus quant à la limitation, le contrôle, la réduction, et l'élimination notamment des armes nucléaires.

Nous ne pouvons pas nous cacher la complexité du problème, en raison des conditions inhérentes à chaque étape, et au passage d'une étape à l'autre. A peine avons-nous accompli quelques progrès dans la limitation que des difficultés surgissent au niveau de la vérification, que la recherche et le développement amènent la révision du plafond de la limitation et de la liste des types d'armes concernées, et que la réduction se juge selon des critères politiques, donc subordonnés à l'évolution des relations entre puissances militaires ou nucléaires. L'incertitude est de règle, et nous ne devrions pas attribuer à la seule propagande les réactions favorables de l'opinion publique internationale lorsqu'on leur parle de zones de paix, telles que l'océan Indien et la Méditerranée, de gel dans le déploiement de nouvelles armes, de moratoires, de zones exemptes d'armes chimiques ou nucléaires, et de la non-militarisation des milieux considérés comme patrimoines communs de l'humanité, à savoir les fonds marins, les lits des océans et l'espace extra-atmosphérique.

Le désarmement est trop important pour être laissé entre les mains des seuls techniciens. Plus que jamais, une démarche politique s'avère nécessaire et urgente. Il est temps que les Nations Unies jouent le rôle d'initiateur et

M. Rabetafika (Madagascar)

d'animateur dans l'instauration de la confiance mutuelle entre puissances nucléaires, et soient associées aux discussions bilatérales, directement et par le biais d'informations appropriées.

C'est de la même confiance mutuelle que nous nous réclamons, lorsqu'il s'agit du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Déjà, il est toléré que des puissances, et non des moindres, échappent aux contraintes dudit traité. Mais la méfiance est encore de règle vis-à-vis des signataires qui entendent mettre l'énergie nucléaire au service du développement, et l'on passe sous silence l'article VI du Traité, d'après lequel les puissances nucléaires s'engagent à mener des négociations de bonne foi, en vue d'éliminer les armes nucléaires. A chacun ses obligations, et les traités seront alors mieux respectés!

Dans le domaine du désarmement conventionnel, ce que nous venons de dire sur le rôle des Nations Unies est aussi valable. Il nous faut cependant tenir compte des dimensions nouvelles que sont l'existence et la persistance de conflits et de tensions, ainsi que la responsabilité et la capacité des Nations Unies de les prévenir et de les régler. En principe, si les conditions de sécurité militaire, politique, économique étaient réunies et que prévalaient en toutes circonstances et en tous lieux l'esprit de concorde, de tolérance et de bon voisinage, la coexistence pacifique, et les principes relatifs à la souveraineté internationale, à l'intégrité territoriale, à la non-ingérence, au respect mutuel et à l'avantage réciproque, nous pourrions affirmer que les conflits et les tensions disparaîtraient.

Mais les réalités en disposent autrement. L'intérêt national n'arrive pas encore à se fondre dans l'intérêt général. Notre société, bien que prétendant à l'universalité, reste humaine avec ses qualités et ses faiblesses. Les Etats intéressés eux-mêmes sont réticents à porter leurs différends devant une instance internationale, alors que les Nations Unies restent peu sûres de leur autorité et du caractère adéquat des moyens mis à leur disposition par les Etats Membres. Il est un principe cardinal auquel nous sommes attachés, et qui est le règlement pacifique et négocié des différends. Bien que tout dépende de la nature des différends et de la disposition des Etats intéressés, il nous appartient de prévoir une certaine flexibilité dans les étapes, et de ne pas nous en tenir rigoureusement à l'ordre dans lequel les moyens sont énumérés dans la Charte. C'est ainsi que

M. Rabetafika (Madagascar)

nous continuons à estimer, dans le contexte du développement du droit international, qu'il est souhaitable que certaines catégories de conflits soient soumises à l'arbitrage obligatoire.

Il n'est pas déraisonnable de penser qu'une telle procédure produira des effets sur la réunification pacifique, indépendante et sans ingérence extérieure de la patrie coréenne; sur la guerre entre l'Iran et l'Iraq, qui pourrait être, après que tous les efforts de conciliation et de médiation aient malheureusement échoué, réglée autour d'une table de conférence; sur la recherche de solutions politiques aux impasses que connaissent l'Asie du Sud-Est, l'Amérique centrale, les Caraïbes et l'Amérique méridionale; sur la situation à Chypre où toute solution passe par le respect des résolutions des Nations Unies et celui de la souveraineté, de l'unité et du non-alignement de la République de Chypre. Certains se retranchent volontiers derrière les dispositions de la Charte pour confier aux organismes régionaux et sous-régionaux le soin de régler certains de ces conflits. Mais tôt ou tard, nous n'échapperons pas à l'accusation levée contre nous, selon laquelle nous sommes plus aptes à gérer ou même à entretenir les crises qu'à les réduire.

L'expérience de ces 40 dernières années nous a mis à rude épreuve lorsqu'il s'est agi de la question du Moyen-Orient et de la situation en Afrique du Sud, sur lesquelles l'opinion publique internationale a porté et continue à porter à notre encontre des jugements plutôt sévères.

Au Moyen-Orient, le cadre, les conditions et le mécanisme de règlement existent. Malgré nous, cependant, le cycle de la violence continue, à tel point que l'existence du Liban en est menacée. Les droits d'un peuple, envers lequel nous avons une responsabilité particulière, se négocient au gré des alliances et d'intérêts stratégiques ou idéologiques, sous le couvert de plans multiples dont certains nous laissent toujours quelque peu sceptiques. Devons-nous désormais comprendre que le plan des Nations Unies pour le règlement définitif du problème palestinien est voué aux oubliettes du Conseil de sécurité? Devons-nous nous satisfaire d'expédients qui, par leur nature et leur caractère inopérant, renforcent l'intransigeance israélienne? S'il en était ainsi, nous créerions une situation irréversible au profit de l'hégémonisme et de l'exclusivisme.

Le quarantième anniversaire de l'Organisation nous offre l'occasion de réexaminer la question d'ensemble du Moyen-Orient, en particulier celle de la Palestine, et de relancer la Conférence internationale à laquelle les Palestiniens

M. Rabetafika (Madagascar)

doivent participer sur un même pied d'égalité que les autres parties, conformément à la résolution 3375 (XXX) du 10 novembre 1975. Nous sommes convaincus qu'une solution de la question de Palestine, fondée sur les aspirations légitimes du peuple palestinien, est l'élément essentiel d'un règlement politique global du conflit du Moyen-Orient, dont l'instauration ne peut s'accommoder de l'ostracisme dans lequel certains tiennent l'Organisation de libération de la Palestine.

M. Rabetafika (Madagascar)

En Afrique du Sud, la situation n'est guère différente, car nous l'avons laissé se détériorer, à la suite de nos indécisions et de nos apaisements vis-à-vis du régime d'apartheid. Nous assistons à une véritable révolution politique et sociale, dans laquelle sont impliqués le Congrès national africain, les forces de libération et de lutte contre l'apartheid, les étudiants, les jeunes, les syndicalistes et les milieux religieux. Certains y voient la main de l'intervention étrangère. D'autres, comme nous, sont persuadés qu'il s'agit d'une révolution d'inspiration avant tout africaine pour l'avènement d'une société juste et démocratique.

Il fallait bien s'attendre à ce que les milieux réactionnaires s'empressent de se rallier à des réformes et à des demi-mesures pour détourner la révolution sud-africaine de ses objectifs et sauvegarder l'ordre établi. Il eût été plus normal, pour peu que nous soyons fidèles à nos principes, de revenir à l'esprit de 1945 et de reconnaître que la création de notre Organisation était aussi une révolution, née de la détermination de disposer à jamais de cet ordre nouveau que le fascisme et le nazisme ont voulu nous imposer.

Nous nous sommes rendu compte que, comme dans tout débat général, nous n'avons pas pu résister à la tentation de ressortir les dossiers; de les compiler; d'y ajouter ce que nous croyons être des éléments nouveaux et d'en soustraire ce qui ne paraît plus pertinent. Cet exercice, que les avocats confient à leurs clercs, permet quelquefois de recueillir des indices dont l'exploitation judicieuse et opportune nous autorise à tirer les conclusions en faveur de la cause et à considérer un dossier comme clos. Mais nous ne sommes pas venus essentiellement pour requérir, plaider et juger. Notre démarche reste politique. Notre ambition est de trouver des solutions et l'on comprendra notre frustration lorsqu'à la fin ou même au cours de cette session, les dossiers seront rangés et refermés pour être réactivés en vue d'autres débats.

Cette session, cependant, échappe quelque peu au sentiment de futilité auquel nous sommes malheureusement habitués. En effet, nous étions convenus également que nos réflexions devaient tendre à la définition des conditions dans lesquelles sera instauré un monde meilleur pour les générations futures. On peut se demander s'il existe un monde meilleur que celui dans lequel nous vivons; un monde qui, après tout, n'a pas connu de guerre mondiale pendant deux générations; un monde qui,

M. Rabetafika (Madagascar)

nous dit-on, jouit globalement d'une prospérité inégalée dans l'histoire de l'homme; un monde où la science et la technique sont mises à notre service; un monde aussi où il y a, hélas, davantage d'ombres que de rayons!

Il est naturel, toutefois, qu'à chaque étape de son développement, une société donnée se considère comme la meilleure et, à cet égard, il suffit de rappeler le siècle des lumières. Mais, de même qu'une nation est vouée à se développer et à s'épanouir, de même le destin d'une société universelle est de se dépasser, et c'est bien dans ce contexte que nous disons : oui, il y aura toujours un monde meilleur que celui qui nous a été proposé et meilleur que celui que nous laisserons. Telle est notre vision. Elle n'est pas contemplative mais s'inscrit dans la dynamique de l'histoire. Et notre vœu est que les réalités présentes et futures puissent mieux la refléter.

Je voudrais, pour conclure, faire part à l'Assemblée de quelques extraits du message que S. Exc. M. Didier Ratsiraka, président de la République démocratique de Madagascar, a adressé au Secrétaire général des Nations Unies, le 8 mai dernier :

"Au moment où la communauté internationale commémore les journées du quarantième anniversaire de la victoire sur le nazisme et le fascisme à l'issue de la seconde guerre mondiale et la lutte menée contre eux, le peuple et le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar réaffirment une fois de plus leur ferme adhésion aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, et reconnaissent la nécessité d'appuyer et de renforcer l'Organisation des Nations Unies, afin d'en faire un instrument efficace à même de s'acquitter de son rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales...

La lutte contre toute forme d'injustice, de discrimination raciale, contre les idéologies et pratiques fascistes est un des principes essentiels de la politique de la République démocratique de Madagascar. Le peuple et le Gouvernement malgaches s'opposent en tout temps au fascisme et à toutes les autres formes d'idéologies et pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance, la haine et la terreur raciales et à toute forme de domination et d'hégémonisme!

Nous sommes persuadés qu'en dépit de toutes les difficultés rencontrées, l'Organisation des Nations Unies développera entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des

M. Rabetafika (Madagascar)

peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, réalisera la coopération internationale en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et saura préserver la paix pour tout le genre humain."

M. DOST (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, au début de cette intervention, féliciter chaleureusement le Président de son élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale. Tout en lui offrant l'entière coopération de la République démocratique d'Afghanistan, nous lui exprimons tous nos vœux de succès dans la réalisation de ses responsabilités.

Qu'il me soit permis, également, de dire notre reconnaissance à l'estimé Secrétaire général des Nations Unies, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts persistants qu'il fait en vue de rehausser le rôle et d'améliorer l'efficacité de cette Organisation.

En cette triste et affligeante occasion de la tragédie qui a frappé le peuple mexicain, nous tenons à exprimer tous nos sentiments de sympathie aux familles en deuil, au peuple et au Gouvernement mexicains.

Dans moins de trois semaines, nous allons célébrer le quarantième anniversaire de la création de notre Organisation. Cela nous offrira une bonne occasion pour réfléchir à ce qui a été accompli parmi les tâches les plus importantes confiées à l'Organisation au moment de la signature de sa Charte; pour déterminer les raisons pour lesquelles elle n'a pas pu s'acquitter de certaines autres responsabilités; et pour voir quelles sont les possibilités de trouver de nouvelles voies afin de faire des Nations Unies cet instrument destiné à répondre aux besoins et aux aspirations pour lesquels elles ont été créées.

Un coup d'oeil sur les 40 années de service de l'Organisation des Nations Unies nous donne suffisamment de raisons d'affirmer que l'Organisation est devenue un instrument indispensable de la vie internationale. Ses accomplissements, encore que modestes et limités, ont eu une importance immense dans la reformulation de tout le contexte des relations internationales.

M. Dost (Afghanistan)

L'Organisation des Nations Unies, qui a reçu pour tâche première de maintenir la paix et la sécurité internationales et de favoriser la coopération économique internationale, a acquis une place très importante dans la gestion des relations internationales grâce à l'application des normes et principes du droit international consacrés dans sa Charte.

De grands espoirs ont été suscités par la création d'un monde qui, en dépit d'idéologies divergentes et de systèmes économiques différents, serait régi par la primauté du droit et le respect des principes du non-recours à la force et de la coexistence pacifique. Quarante ans après, nous notons avec satisfaction que, grâce à cette organisation, nous avons pu empêcher que n'éclate une nouvelle guerre mondiale. Toutefois, nous déplorons que, depuis lors, près de 150 guerres et conflits armés, locaux et régionaux, aient eu lieu, dont certains se poursuivent encore. Bien qu'ils soient limités dans leur portée et leur ampleur, ces conflits sont déjà responsables de la mort de plus de 20 millions de personnes, ce qui représente plus que toutes les victimes militaires de la seconde guerre mondiale.

La communauté des Etats socialistes, dès son émergence après la grande victoire sur le fascisme nazi et le militarisme japonais à la fin de la seconde guerre mondiale, a fortifié le bastion central des forces de la paix et du progrès, et s'est fait le principal allié et le ferme partisan de tous les mouvements de libération nationale partout dans le monde. Ce nouveau phénomène a donné à la nature de la politique internationale une toute nouvelle substance et a empêché les forces de l'impérialisme et du colonialisme de présider aux destinées de l'humanité selon ses propres intérêts égoïstes.

L'accomplissement le plus remarquable et le plus digne d'éloge de l'Organisation des Nations Unies a sans aucun doute été la mise en place, il y a 25 ans, du processus de décolonisation qui a abouti à l'accession à l'indépendance de dizaines de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. L'effondrement du système des empires coloniaux a été l'aboutissement inévitable de la longue lutte farouche des peuples et des pays coloniaux pour l'obtention de leur indépendance. Ce processus historique a marqué l'avènement d'une ère nouvelle fondée sur les principes de souveraineté égale et de coopération équitable. Un nouvel esprit, une nouvelle vie ont été insufflés à l'Organisation qui ont fait d'elle, avec le temps, une institution véritablement universelle.

M. Dost (Afghanistan)

L'Organisation des Nations Unies et plus de 35 de ses institutions spécialisées ont entrepris un effort admirable, au nom de la communauté internationale, en vue d'assurer la réalisation des différents objectifs qu'elles s'étaient fixés pour résoudre les problèmes les plus aigus de notre monde. Les résultats obtenus sont bien en deçà des espoirs qu'ils avaient suscités; cependant, ce qui a été accompli n'aurait pu l'être sans notre Organisation.

Les activités des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées dans le domaine du développement économique des pays en développement constituent probablement l'un des traits saillants du multilatéralisme forgé par les Nations Unies. La coopération internationale dans le domaine de l'éducation et de la santé revêt également une grande importance. Le développement progressif d'instruments juridiques dans le domaine des droits de l'homme a eu un effet positif sur l'amélioration des conditions des droits de l'homme dans de nombreux pays et régions.

Notre joie devant les succès des Nations Unies ne doit pas nous amener à réduire nos efforts pour renforcer le rôle et l'efficacité de cette organisation mondiale. Certains affirment que l'incapacité relative des Nations Unies de consolider la sécurité internationale et de trouver les solutions appropriées aux problèmes qui affectent la vie politique et économique internationale est due aux insuffisances de la Charte des Nations Unies. A notre avis, la Charte représente les intérêts primordiaux de tous les Etats Membres. C'est bien plutôt l'absence de volonté politique de certains d'entre eux d'appliquer pleinement et scrupuleusement la Charte qui est responsable de l'échec continu des efforts déployés en vue d'une vie meilleure conforme à la vision qu'en avaient ses auteurs et signataires.

L'abus du pouvoir de veto par les Etats-Unis et certains de leurs alliés est l'exemple même de cette conduite inacceptable et déplorable. Le recours de plus en plus fréquent à ce droit a délibérément compromis le consensus important qui se faisait jour sur certaines questions d'actualité, dont la Palestine, la Namibie et l'Afrique du Sud sont les exemples les plus frappants.

Il est vrai que l'Organisation des Nations Unies a eu un impact important sur la formulation et le développement progressif du droit international touchant presque tous les aspects des relations internationales, mais en même temps l'Organisation s'est vu empêchée de rendre effectifs tous ces instruments dans les relations d'Etat à Etat.

M. Dost (Afghanistan)

En dépit des nombreux efforts déployés, le système de la sécurité internationale est plus fragile que jamais. Le climat international actuel dans les domaines de la politique et de la sécurité se caractérise par une redoutable concentration de situations potentiellement explosives, chacune d'elle menaçant de plonger le monde dans une ultime guerre nucléaire dont la menace plane sombrement sur toute l'humanité. L'avènement de l'ère nucléaire, inaugurée par le lancement de la première bombe atomique sur Hiroshima et Nagasaki, a dramatiquement modifié la notion de guerre. Depuis lors, le monde a été le témoin de bonds considérables, inconnus jusqu'à présent dans l'histoire, dans la mise au point d'engins de mort et de destruction. Il est alarmant d'apprendre que certains des nouveaux types d'armes possèdent plus de puissance que toutes les armes classiques utilisées au cours de toutes les guerres de l'histoire. Il est encore plus terrifiant d'apprendre que des milliers et des milliers de ces armes sont stockées dans les arsenaux militaires du monde. Le processus de la course aux armements s'accélère et s'amplifie. De nouveaux types de moyens de destruction de masse ne cessent d'être développés et fabriqués. L'on recherche de nouveaux sites pour stationner ces armes sur différents territoires et continents. En même temps que se déchaîne la course aux armements, une campagne mondiale est lancée pour saper le processus de détente et promouvoir de terribles doctrines militaires qui justifient le concept de "sécurité par la force". C'est en fait une tentative bien orchestrée de préparation psychologique au service des doctrines impérialistes de guerre nucléaire "limitée" ou "prolongée".

Les accords, gagnés au prix de si grands efforts, sur certains des aspects principaux de la réduction de la course aux armements - par exemple, sur les armes antibalistiques - menacent de sombrer unilatéralement dans le Léthé. L'obstination qui caractérise les positions impérialistes sur d'autres aspects de la course aux armements a anéanti tout espoir de voir l'impérialisme entendre la voix de la raison. Il est de plus en plus évident que les professions de foi en la paix de la part de l'impérialisme sont en totale contradiction avec sa conduite. Ces conditions ont créé une atmosphère de profonde méfiance et de crainte.

Dans son rapport annuel de cette année, le Secrétaire général a affirmé à juste titre :

M. Dost (Afghanistan)

"Nous sommes aujourd'hui dans un monde qui est à la fois rempli de promesses quasi infinies et lourd de menaces mortelles. C'est à nous qu'il appartient de choisir entre les unes et les autres..."

Le monde demeure, il est vrai, un lieu très imparfait, peu sûr, injuste, dangereux, et, en trop de régions, appauvri." (A/40/1, p.1 et 4).

Nous ne pouvons que regretter que certaines des questions essentielles quant à leurs conséquences inacceptables pour la paix et la sécurité internationales soient en train de compromettre la sérénité politique des régions et du monde entier.

La question de Palestine, qui a conduit à des guerres destructrices dans toute la région du Moyen-Orient, est une question que les Nations Unies examinent pour ainsi dire depuis leur création. On pourrait soutenir que les pertes humaines et matérielles dont souffrent les Palestiniens et d'autres peuples arabes devraient suffire pour convaincre ceux qui sont responsables de cette situation de rechercher des solutions pacifiques. On pouvait espérer que le bon sens et le réalisme auraient permis de comprendre que l'instauration d'une paix durable dans cette région, qui soit juste et globale n'est possible que si les Palestiniens guidés par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), reçoivent la garantie de l'exercice effectif de leurs droits inaliénables et que l'agresseur est contraint de se retirer des territoires arabes qu'il occupe illégalement depuis 1967.

M. Dost (Afghanistan)

La communauté internationale se doit à elle-même de faire un effort résolu, en convoquant la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient qui a été proposée, afin d'amener la tranquillité et l'harmonie dans cette région du monde déchirée par la guerre.

Le peuple de Namibie, qui aspire à l'émancipation depuis plus d'un siècle d'occupation coloniale, se voit encore refuser, pour des questions étrangères et artificiellement introduites en tant que conditions préalables, ce que nous prenons tous pour un droit naturel. Ce fléau qui a enchaîné la Namibie est responsable des larmes et du sang qui coulent à profusion en Afrique du Sud. Le méprisable et abominable système d'apartheid peut encore rôder en toute impunité dans les rues, les villes, les mines et les plantations d'Afrique du Sud. En outre, l'Angola, le Mozambique, le Zimbabwe, le Lesotho et le Botswana sont encore les objectifs permanents de la coercition et de l'intimidation de la part de ce même régime raciste. Les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, sous la bannière de l'African National Congress (ANC) et de la South West Africa People's Organization (SWAPO), et entreprennent leur marche finale vers l'écrasement de l'abominable système colonialiste de l'apartheid qui sera réduit en cendres par l'histoire.

En Amérique latine, un ensemble de politiques impérialistes est à l'oeuvre et brandit le spectre de l'agression directe et de l'occupation militaire, comme à la Grenade et à Guantanamo; le spectre du mercenariat, de l'ingérence armée et du sabotage, comme au Nicaragua révolutionnaire et héroïque; le spectre de la coercition politique et économique et du blocus, comme à Cuba et dans d'autres pays, le spectre de régimes d'oppression impopulaires qui se maintiennent, comme au Chili, en El Salvador, au Guatemala et dans d'autres pays; le spectre de pays transformés en avant-postes militaires ou en tremplins d'agression, comme le Honduras et le Costa Rica et le spectre de l'occupation coloniale, comme à Porto Rico, aux Malvinas et dans d'autres pays encore. Toutes sortes de conspirations sont ourdies pour saper les efforts sincères et véritables du Gouvernement du Nicaragua et du Groupe de Contadora afin de restaurer la paix et la stabilité en Amérique centrale.

On ne peut manquer de constater que c'est l'impérialisme des Etats-Unis qui se profile derrière tous les cas que je viens d'énumérer, même si, dans certaines situations, on ait davantage recours à des courtiers locaux. L'impérialisme américain, dans la conduite de ses relations internationales, a et continue de

M. Dost (Afghanistan)

suivre un cours qui viole ouvertement les obligations assumées par les Etats-Unis aux termes de la Charte des Nations Unies et d'autres traités multilatéraux et bilatéraux. Il a foulé aux pieds toutes les normes du comportement international dans son désir de satisfaire ses propres ambitions impériales. Dans la plupart des cas, il a ignoré la volonté exprimée par la majorité écrasante des nations en abusant de l'autorité que lui donne sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité. Il a entravé de nombreux efforts internationaux en vue de trouver des solutions justes à certaines des situations les plus explosives et les plus dangereuses. Il a fait obstacle à la compréhension dans certains domaines économiques et sociaux d'importance mondiale qui sont une charge pour la communauté internationale depuis de nombreuses décennies. Il s'est embarqué dans une campagne maiveillante de vilification du concept de multilatéralisme et a déjà commencé de mettre à exécution sa menace de se retirer du système des organisations internationales. Il a mis au point son propre concept étroit de sécurité nationale, qui considère pratiquement toutes les régions du monde comme des zones dites d'intérêt vital pour les Etats-Unis. Contrairement aux aspirations et aux efforts des forces de paix et du progrès, il a effectivement entravé la réalisation d'accords importants visant à freiner la course aux armements et l'application de mesures véritables et complètes de désarmement nucléaire et classique. Dans son désir de suprématie mondiale, il a disséminé ses armements et étendu sa présence militaire à la plus grande partie du globe

Dans leur politique d'incitation à la guerre et à l'agression, les Etats-Unis trouvent la planète Terre trop étroite pour y appliquer pleinement leurs desseins militaristes et c'est pourquoi ils ont lancé leur programme de "Guerre des étoiles" qui fait de l'espace extra-atmosphérique le nouvel environnement de leur course aux armements stratégiques, malgré la vive condamnation de l'opinion publique mondiale et de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous saluons la nouvelle initiative opportune de l'Union soviétique concernant la coopération internationale dans l'exploitation pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions de non-militarisation, qui vise à appliquer le concept de "Paix des étoiles", ainsi que ses déclarations de moratoire sur le déploiement d'armes nucléaires en Europe et sur les essais de toutes les armes nucléaires.

M. Fost (Afghanistan)

En vue d'édifier l'arsenal d'armes stratégiques et classiques, le plus grand et le plus destructeur du monde, les Etats-Unis ont gaspillé sans répit des milliards et des milliards de dollars dont le monde a grandement besoin pour lutter contre de nombreux maux économiques et sociaux. Ils se sont lancés dans une exploitation de pillage des ressources humaines et naturelles des pays en développement par l'intermédiaire des monopoles transnationaux et ont paralysé les économies de ces pays en leur imposant l'énorme fardeau de la dette extérieure croissante et du service croissant de la dette.

Non sans cynisme, ils se présentent comme les champions des droits de l'homme alors que, dans les faits, ils ont violé grossièrement ces droits dans leur propre pays et se sont en outre identifiés étroitement à des régimes monstrueux, tristement célèbres pour leur violation flagrante des normes minimales du respect de la dignité de la personne humaine.

Obsédés par le désir de refaire la carte du monde et de l'Europe, tracée pour satisfaire leur politique d'expansion à long terme, et de dominer complètement le monde, ils en sont venus à fomenter délibérément des revendications revanchistes néo-fascistes en Europe et à susciter un militarisme effrené en Extrême-Orient.

Ils ont lancé des agressions militaires directes contre d'autres Etats souverains et ont orchestré et ourdi complots et intrigues afin de renverser leurs gouvernements nationaux et indépendants. Portant le terrorisme au niveau d'une politique d'Etat, ils ont conçu de nombreux complots et commis des assassinats parmi des dirigeants d'autres pays et ont eu recours à tous les moyens possibles pour saper les structures sociales, politiques et économiques de ces pays. Faisant affront à la conscience de nations tout entières, ils ont mis leurs mouvements de libération nationale sur le même plan que le terrorisme, alors qu'au même moment, ils décernaient le titre de "combattant de la liberté" à des groupes de tueurs professionnels, à des terroristes et des mercenaires qui sont encouragés, nourris et entretenus par leurs propres réseaux diaboliques d'espionnage. Donner un semblant de légitimité à tous ces actes illégaux forme le coeur des activités incessantes des Etats-Unis, en vue d'édifier leur impérialisme de l'information par une expansion illimitée de leurs moyens de propagande, grâce à la calomnie et au mensonge et en faisant rigoureusement opposition à tous les efforts de la majorité écrasante des nations afin d'établir un nouvel ordre international de l'information. En bref, l'impérialisme des Etats-Unis a opté pour la militarisation, l'affrontement, l'agression, le diktat, l'ingérence, l'exploitation et l'unilatéralisme tous azimuts.

M. Dost (Afghanistan)

La République démocratique d'Afghanistan condamne vivement ce genre d'action et demande instamment que toutes les forces et tous les pays épris de paix prennent davantage de mesures coordonnées afin de rejeter fermement les politiques impérialistes et d'y faire obstacle car, si on ne les arrête pas, elles conduiront inévitablement à l'extinction de la vie sur terre. La Conférence ministérielle du mouvement non aligné qui s'est tenue récemment à Luanda a adopté certaines décisions visant à prendre des mesures à cet égard qui, selon nous, pourraient former la base d'une action positive de l'Assemblée générale.

La continuation de l'occupation de certaines parties de Chypre par des troupes étrangères et les vaines tentatives de donner un caractère légitime à une entité artificiellement créée dans la partie septentrionale de cette île, ont enlevé tout effet aux efforts du Gouvernement de la République de Chypre et du Secrétaire général tendant à préserver l'unité et l'indépendance de ce pays non aligné.

M. Dost (Afghanistan)

En Asie du Sud-Est, où l'impérialisme foule aux pieds, depuis de nombreuses années, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté des Etats de la région; de la fumée et des cendres de la guerre impérialiste diabolique contre le Viet Nam et le Laos et du règne sanglant de la clique de Pol Pot au Kampuchea, une nouvelle vie renaît lentement mais sûrement. Les hégémonistes chinois sont devenus parties aux conspirations internationales contre les trois nations indochinoises pacifiques, ce qui a empêché ces dernières de faire aboutir leur démarche pacifique basée sur les notions de paix, de stabilité et de coopération en Asie du Sud-Est.

Le peuple coréen se voit toujours refuser son droit légitime à la réunification pacifique en raison de la présence des troupes américaines dans la partie sud du pays.

Plus d'un million de personnes auraient été victimes de la guerre entre l'Iran et l'Iraq qui dure depuis cinq ans. On se demande combien de morts il faudra encore avant que la raison l'emporte et que cesse cette guerre fratricide insensée.

Les efforts déployés par la communauté internationale, particulièrement par les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, tendant à faire de cette région une zone de paix, sont entravés par la présence militaire accrue des Etats-Unis. En cette occasion, nous tenons à apporter notre plein appui au projet de résolution déposé par les pays non alignés du Comité ad hoc sur l'océan Indien demandant que soit convoquée la Conférence, qui s'est fait tant attendre, pour la première moitié de 1986.

En dépit des grandes réalisations effectués dans le domaine de la décolonisation, nous devons faire tout notre possible pour aider à libérer les peuples de ces territoires dépendants qui représentent les derniers vestiges du colonialisme si nous voulons vraiment calmer notre conscience.

Les peuples de la République démocratique arabe sahraouie, la Nouvelle-Calédonie et la Micronésie n'exercent toujours pas pleinement leur droit à l'autodétermination et les territoires tels que les îles Malagasy, Mayote et l'archipel de Chagos doivent se voir rétablir dans leur souveraineté, dans leurs pays respectifs.

La crise la plus longue des économies des pays capitalistes et ses effets dévastateurs sur les économies des pays en développement, particulièrement les pays les moins développés, représentent une grave menace pour la stabilité sociale et politique de ces pays. Il ne fait aucun doute que cette crise n'est pas seulement

M. Dost (Afghanistan)

un phénomène cyclique, mais un symptôme de déséquilibres structurels profondément enracinés et d'une perturbation qui caractérise les relations économiques internationales. Le protectionnisme, les taux d'intérêt et le fardeau du service de la dette n'ont cessé d'augmenter alors que les coûts des produits de base, l'aide publique au développement et le rôle de la coopération multilatérale continuent de diminuer de manière considérable. La valeur réelle des ressources dont disposent les institutions de développement multilatéral est en train de baisser, ce qui équivaut de la part des pays capitalistes à tenter délibérément de détériorer progressivement le cadre multilatéral de développement. Pour la plupart des pays en développement, ces conditions extérieures adverses sont à l'origine de la stagnation ou de la diminution du taux de croissance.

Les perspectives sont encore plus sombres pour 1986. D'après certaines prévisions dignes de foi, le ralentissement du commerce international auquel on s'attend menacera l'étape de transition des pays dont les politiques d'ajustement sont orientées vers les exportations. Ce phénomène réduira à son tour de manière draconienne la capacité de ces pays de respecter les échéances de remboursement de leur dette extérieure et du service de la dette. Les pays les moins développés traverseront des moments difficiles. Nous espérons que l'examen global à mi-parcours de l'application du nouveau et important programme d'action pour les pays les moins développés, qui se déroulera du 30 septembre au 11 octobre cette année, donnera l'occasion d'adopter des mesures en vue d'agir de manière plus concrète et plus positive pour appliquer ce programme de façon efficace.

Il est logique qu'une plus grande attention soit accordée aux problèmes des pays les moins développés dont les efforts de développement sont rendus plus ardues par leur situation géographique difficile en raison du fait qu'ils n'ont pas de littoral.

Nous condamnons le recours aux mesures économiques comme moyen de coercition politique et économique, qui affecte les intérêts de nombreux pays non alignés. Cette tendance alarmante, qui crée des tensions et la méfiance dans les relations économiques internationales, trouble sans aucun doute l'économie et le commerce mondiaux et compromet ses fondements juridiques.

La position intransigeante de certains pays capitalistes au sujet de l'ouverture des négociations globales qui a mené à une impasse persistante dans ce domaine en dépit de la souplesse qui caractérise l'approche en deux temps proposée

M. Dost (Afghanistan)

par le Sommet de New Delhi nous préoccupe beaucoup. A notre avis, des pressions vigoureuses doivent être exercées sur les pays capitalistes développés afin de les amener à faire preuve d'une plus grande fermeté politique et d'établir un nouvel ordre économique international basé sur la justice, l'équité et la coopération.

Le noble et vaillant peuple d'Afghanistan a souffert pendant des siècles de l'oppression des régimes despotiques qui représentaient les intérêts d'une toute petite minorité privilégiée de la société.

Les changements favorables dans l'équilibre des forces au niveau international et de meilleures conditions sur le plan intérieur ont fourni un matériau de base aux changements fondamentaux qui sont survenus dans la société afghane. Dans ce processus, le rôle du parti démocratique populaire d'Afghanistan qui, grâce à une lutte constante, est devenu l'avant-garde investi de la plus haute autorité de notre peuple, a été très important.

L'évolution historique de nos facteurs socio-économiques basée sur le droit a donné un tel élan à la nation que la révolution démocratique nationale a connu sa victoire inévitable le 27 avril 1978. C'était la victoire définitive des forces saines du progrès et de la justice sur les forces moyenâgeuses des ténèbres et de la réaction.

Les réformes fondamentales et draconiennes qui par la suite ont été proposées par le jeune gouvernement révolutionnaire sont la preuve lumineuse et irréfutable du caractère démocratique de la révolution, une révolution qui a été conçue et effectuée avec l'appui du peuple afghan sous la direction du parti démocratique populaire d'Afghanistan.

L'assise populaire du pouvoir révolutionnaire se renforce chaque jour. La Loya Jirgah, la Grande assemblée des peuples, s'est réunie récemment, les élections aux organes locaux du pouvoir et de l'administration et la convocation de la grande Jirgah (Conseil) des tribus frontalières sont des jalons dans le processus de transfert du pouvoir aux masses.

L'impérialisme, qui n'a jamais renoncé à l'espoir de dominer l'Afghanistan et de le placer sous son influence militaire et stratégique, a redoublé d'efforts pour semer le chaos en provoquant des activités antigouvernementales.

En déversant des centaines de millions de dollars en armes et en munitions dans les mains des contre-révolutionnaires, des mercenaires, l'impérialisme, l'hégémonisme et d'autres forces réactionnaires ont déchaîné une guerre diabolique contre le peuple afghan, son gouvernement et sa révolution.

M. Dost (Afghanistan)

Devant la menace grandissante d'une invasion armée massive et d'une agression directe, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan n'avait d'autre choix que de prendre les mesures appropriées pour sauvegarder l'indépendance, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du pays. Conformément au Traité d'amitié, de coopération et de bon voisinage passé entre l'Afghanistan et l'Union soviétique et conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a demandé à l'Union soviétique une assistance militaire amicale pour aider le peuple afghan et les forces armées à repousser l'ingérence et l'agression de l'extérieur et il a reçu cette assistance.

M. Dost (Afghanistan)

Le Gouvernement de la République démocratique de l'Afghanistan a indiqué clairement en plusieurs occasions, y compris dans les deux propositions de mai 1980 et d'août 1981, que le contingent militaire limité de l'Union soviétique retournerait dans son pays pacifique, avec l'accord du Gouvernement de l'Union soviétique, lorsque les raisons pour lesquelles il a été invité cesseront d'exister et que des garanties internationales valables seront offertes pour que ces raisons ne se reproduisent plus.

Conformément à sa politique étrangère de paix, le Gouvernement de la République démocratique de l'Afghanistan a participé, avec la plus grande sincérité, au processus de négociations qui se déroule par l'intermédiaire de M. Diego Cordovez, Représentant du Secrétaire général. En réaffirmant notre appui à ce processus, nous espérons sincèrement que le Pakistan se départira de sa position rigide et acceptera la tenue de négociations directes entre nos deux pays. C'est, à notre avis, la seule voie viable pouvant conduire à une solution à l'amiable dans l'intérêt de tous les peuples de notre région. Nous tenons, une fois de plus, à nous adresser à ceux qui se bercent encore d'illusions et pensent qu'ils peuvent forcer l'Afghanistan à faire marche arrière et nous leur disons qu'aucune puissance diabolique sur terre ne pourra décourager le peuple valeureux d'Afghanistan, ce peuple né libre, de suivre son cours indépendant et non aligné. Comme l'a déclaré Babrak Karmal, Secrétaire général du Comité central du Parti démocratique populaire de l'Afghanistan et Président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique de l'Afghanistan, lors d'une réunion récente du Bureau politique du Parti :

"En tant que pays indépendant, non aligné et épris de paix, la République démocratique de l'Afghanistan respecte et observe rigoureusement les principes de la Charte des Nations Unies, croit dans le bon voisinage et souhaite la solution des problèmes dans une atmosphère de paix et d'amitié, sur la base du bon sens et de la logique, grâce à des négociations directes et mutuellement avantageuses.

La séance est levée à 13 h 25.